



L'AGENT DISTRIBUTEUR Jean-Paul Trudel montre ce que "était" son coffre-fort. Les dommages causés à celui-ci démontrent bien avec quelle violence les voleurs se sont attaqués à tout ce qui leur tombait sur la main. Par terre, ce sont les états de compte et autres papiers im-

portants qui n'ont pas échappé au vandalisme des malfaiteurs. Etant sans doute plus assoiffés qu'affamés, ces derniers n'ont pas touché une boîte de homards qu'on aperçoit à l'avant-plan, sur un bureau.

(Photo: Roland Lemire)

Des vandales causent \$5,000 de dommages lors d'un vol qui leur rapporte \$700

par Jean-Paul ARSENAULT

TROIS-RIVIÈRES — M. Jean-Paul Trudel, l'agent distributeur de la brasserie Dow pour la Mauricie, aurait certes pu se passer du cadeau de Noël qu'on lui a fait dans la nuit de vendredi à samedi dernier. Si ce n'était encore que du vol d'environ \$700.00 perpétré

Une vraie scène de dévastation d'après tornade nous attendait à notre arrivée sur les lieux, en compagnie des détectives Jean-Marie Hubert et Guy Poisson, à bonne heure samedi matin. Des amoncellements de comptes de toutes sortes gisaient çà et là à la grandeur de la bâtisse. Les bureaux, filières et autres objets servant à l'administration avaient été massacrés. A un tel point qu'on a pu évaluer dès lors des dommages de l'ordre de \$5,000.00.

Des fiers à bras qui avaient des bons bras

Pour pouvoir s'attaquer au coffre-fort à leur aise, les malfaiteurs, parce qu'il en fallait nécessairement plusieurs pour causer tant de dégâts, décidèrent de coucher le meuble à plat. Or celui-ci pèse environ 1700 livres et se trouvait debout dans un coin. On a donc été obligé de le tirer sur le plancher (sans roulettes), et par après commencer la "césarienne".

A toutes fins pratiques complètement démolie, le coffre ne rapporta aux voleurs qu'environ \$700.00. Cette somme ayant été laissée dans une cassette.

Malgré tous leurs efforts, et ceux-ci étaient très évidents, les vandales ne purent accéder au coffre principal (safety box) qui se trouvait à l'intérieur du premier. Dans ce coffre plus petit, on avait déposé auparavant une liasse de chèques et un montant d'argent identique à celui qui a été dérobé.

Acharnement des voleurs

Après leur intrusion dans la bâtisse par une petite fenêtre de 12 pouces par 25, située sur le côté, et n'ayant pu fouiller comme ils le voulaient le coffre-fort, les voleurs s'en sont pris au matériel de l'administration.

Tout y a passé. Avec des dommages considérables à chacun des bureaux du personnel de l'agent Jean-Paul Trudel. Pour avoir peut-être trop forcé après l'imposant coffre-fort, un des voleurs est aller vomir à la chambre de toilette de l'établissement. Acte de civisme incompréhensible s'il en est un devant les dégâts causés!

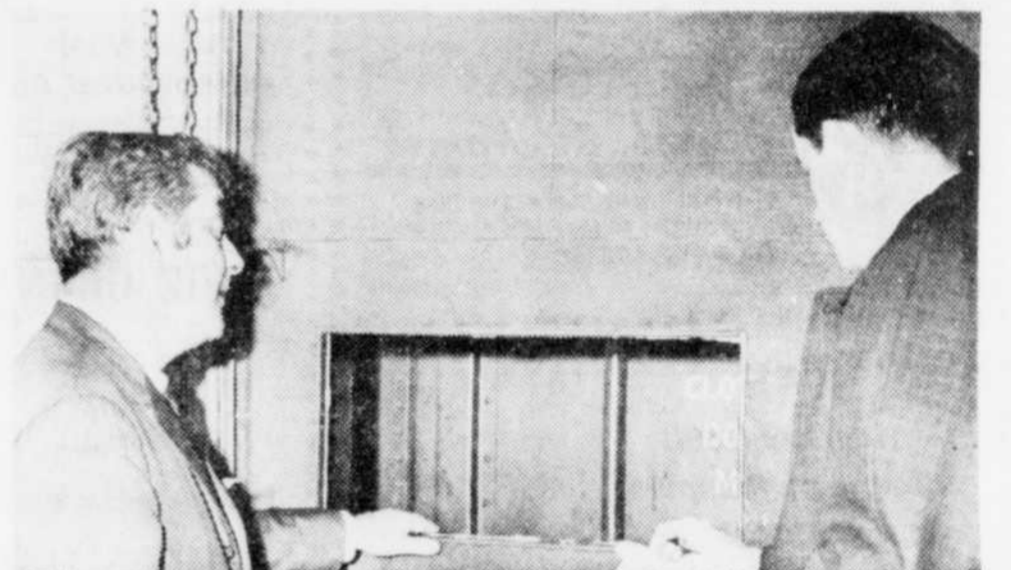
Armand (Foxy) Gariépy, propriétaire du Cordon Bleu, récemment victime lui aussi d'un vol, s'est amené sur les lieux pour constater les dégâts subis par son ami Jean-Paul Trudel. Qu'il entre n'importe où, M. Ga-

rie py ne passe jamais inaperçu. Aussi, indigné par la scène qui s'offrait à ses yeux, il a à sa pittoresque façon souhaité aux détectives Hubert et Poisson de mettre le plus vite possible le grappin sur les malfaiteurs.

En bon "canadien-français", il a aussi sympathisé avec son ami de longue date Jean-Paul Trudel. Bon blagueur, "Foxy" a lancé à son collègue: "Moi je te paye comptant sur livraison, mais il y en a peut-être qui vont être morts de rire avec tes comptes tout à l'envers!"

L'enquête menée par les détectives Guy Poisson et Jean-

Marie Hubert se continue présentement. A ce stade, on peut quand même affirmer que le délit a eu lieu pendant la nuit. En effet, MM. Jean-Paul Trudel et Marcel Guillemette, son associé, sont demeurés à leurs bureaux jusqu'à dix heures vendredi soir, la veille du méfait. De plus, un employé proposé au déballement de la neige à l'entrée de la bâtisse est venu effectuer son travail vers minuit le même soir. Les dégâts n'ont été constatés que vers 7:30 le samedi matin, par M. Jean-Jacques Lamine, un vendeur à l'emploi de la brasserie Dow.



C'EST PAR LA QUE sont entrés les voleurs semble dire le représentant de la brasserie Dow, Jean-Paul Trudel, à notre reporter. Cette minuscule fenêtre de 12

pouces par 25 a servi à l'intrusion des visiteurs nocturnes qui devaient tout saccager à l'intérieur de la bâtisse.

(Photo: Roland Lemire)

Le maire Matteau lance un appel à la coopération aux automobilistes

La dernière grosse tempête a coûté aux contribuables quelque \$80,000

TROIS-RIVIÈRES (J.R.L.) — La dernière grosse tempête de neige a coûté environ \$80,000 à la ville de Trois-Rivières.

Cette tempête de neige, la pire que l'on ait vue depuis des années, aurait probablement coûté moins cher aux contribuables trifluviens si tous les automobilistes avaient collaboré avec les employés municipaux au moment où ils étaient occu-

pés à débayer les rues, ruelles et trottoirs de la cité. C'est ce qu'a déclaré le maire René Matteau lorsqu'il a fait des commentaires sur cette fameuse tempête qui s'est abattue avec la violence d'une avalanche.

En effet, le maire Matteau a dit regretter que bon nombre d'automobilistes ont été loin de faciliter la tâche aux employés

municipaux qui étaient chargés de débayer les rues et artères de la ville durant la tempête.

Il a affirmé que beaucoup d'automobilistes ont laissé leurs voitures le long des rues durant la tempête rendant la tâche difficile aux employés de la ville qui opéraient des char-trains, des chasse-neige, des camions et d'autres engins.

Les opérateurs d'engins étaient entravés dans leur travail par ces voitures laissées dans les rues, immobilisées dans la neige.

Le maire a dit que les automobilistes ne devraient pas se déplacer en automobiles lorsqu'il se produit une tempête semblable et lorsqu'ils savent qu'ils courent le risque de tomber en panne ou bien de se voir dans l'obligation d'abandonner leurs véhicules dans la neige.

Selon lui, les employés municipaux travailleraient deux fois plus vite s'ils n'étaient pas obligés de faire mille détours pour éviter ces automobiles laissées là où elles sont tombées en panne.

Il a de plus affirmé que non seulement bon nombre d'automobilistes ne collaborent pas, mais que bon nombre de citoyens lui téléphonent et l'insultent inutilement à cause de la tempête.

Il a raconté que durant la dernière tempête, des gens lui ont téléphoné pour lui faire des reproches au sujet de la neige qui s'était accumulée dans certains endroits de la ville durant la tempête.

"Nous ne pouvions absolument pas débayer les rues en trois minutes et enlever la neige en cinq minutes durant la dernière tempête parce que cela était absolument impossible", a-t-il dit.

Le maire demande à la population de collaborer dorénavant avec les employés municipaux durant les tempêtes et d'éviter, autant que possible, de circuler en voiture dans les rues lorsqu'une grande tempête se produit.

Des dizaines de voitures avaient, en effet, été laissées le long de certaines rues parce qu'ensablées dans la neige.

Le maire Matteau a aussi af-

firmé que la ville manque de camions et qu'il faudra probablement embaucher des camionneurs de l'extérieur, si une autre tempête comme la dernière se produit.

Le maire a dit que seulement 24 camionneurs avaient répondu à l'appel durant cette tempête et qu'ils furent vraiment trop peu nombreux.

Il a ajouté, cependant, que les camionneurs de Trois-Rivières seront toujours les premiers embauchés et que des camionneurs de l'extérieur seront appelés si cela s'avère nécessaire.

M. J.-E. Loranger ex-échevin, est décédé dimanche

CAP-DE-LA-MADELEINE (R.L.) — M. Joseph-Edmond Loranger, ancien échevin de la cité du Cap-de-la-Madeleine, est décédé, dimanche à l'hôpital St-Joseph, de Trois-Rivières, à l'âge de 83 ans.

Le défunt, qui était auparavant enseignant, était le père de MM. Paul-Emile et Rodolphe Loranger, de l'entreprise Loranger Électrique, du Cap-de-la-Madeleine.

Etude sur la possibilité de construire un deuxième Foyer

par Régent LAJOIE

TROIS RIVIÈRES — L'Honorable Yves Gabias, député de Trois-Rivières et ministre des Institutions financières et de l'Immigration, a laissé entendre clairement, hier après-midi, que la cité de Lavolette serait dotée, dans un avenir peu éloigné, d'un second foyer pour personnes âgées.

M. Gabias, de même que son collègue au ministère de la Santé, du Bien-Être et de la Famille, l'Honorable Jean-Paul Cloutier, assistaient hier après-midi, aux cérémonies d'inauguration du Foyer Joseph-Denis, un centre qui pourra accueillir prochainement 111 vieillards.

Le député de Trois-Rivières a dit que des études étaient présentement en cours afin d'établir les possibilités de construire ou d'aménager un second foyer pour personnes âgées afin de répondre plus adéquatement à la demande.

Comme l'a laissé entendre le député unioniste, tout serait prêt pour entreprendre la réalisation du second foyer dans la première partie de la prochaine année, ce qui laisserait sous-entendre que le foyer en question pourrait être inauguré au début de l'an prochain.

En somme, M. Gabias a mentionné que c'était officiel que Trois-Rivières aura un second foyer pour personnes âgées, se gardant toutefois de dévoiler l'ampleur du projet de même que son site.

Il doit, à ce sujet, faire une déclaration officielle prochainement concernant la réalisation de ce projet.

Dix personnes sont blessées plus ou moins gravement dans deux accidents

TROIS-RIVIÈRES - OUEST (R.L.) — Deux accidents de circulation ont causé des blessures plus ou moins graves à dix personnes, au cours de la dernière fin de semaine, dans les limites de la ville de Trois-Rivières-Ouest.

Ces deux collisions sont survenues samedi soir et dimanche matin sur le Boul. Jean XXIII. La première implique trois automobiles tandis que dans la seconde collision, deux voitures se sont heurtées.

Samedi

Le pire accident s'est produit, samedi soir, à 7h55, à l'angle du Boul. Mauricien et du Boul. Jean XXIII, à Trois-Rivières-Ouest, lorsque trois automobiles sont entrées en collision, causant des blessures à six personnes.

L'impact est survenu lorsque l'une des automobiles n'a pas effectué d'arrêt obligatoire. C'est alors que deux autos, venant en sens inverse, ont heurté la troisième automobile.

L'un des véhicules était conduit par M. Jean Beaudoin, 27 ans, du 39A, rue Thibault, au Cap-de-la-Madeleine. M. Beaudoin, qui voyageait seul, a été blessé et son automobile, une Dodge '67, a été endommagée pour \$1,500.

Un second véhicule était piloté par M. Richard Hayes 30 ans, du 4231 Notre-Dame, à Ste-Marthe. Le conducteur ainsi que ses deux enfants, Line et Alain, ont subi des blessures. L'automobile, une Dodge '63, a été avariée pour \$800.

Finalement, deux autres passagers d'une troisième voiture ont subi des blessures. Il s'agit du conducteur, Mme Michèle Laurin, 40 ans, du 144 Demontigny, à Trois-Rivières-Ouest et de sa fille, Gaétane. Leur auto, une Envoy '65 a subi des dommages matériels pour environ \$800.

Tous les blessés ont été transportés à l'hôpital Ste-Marie de Trois-Rivières par les ambulanciers de la maison Philibert.

C'est l'agent André St-Hilaire qui a effectué les vérifications d'usage.

Dimanche

Les jours se suivent et... se ressemblent, sur le Boul. Jean XXIII, qui a été le théâtre d'un second accident d'importance,

en moins de 24 heures. Deux voitures sont entrées en collision, à 11h40 à l'intersection du Boul. Jean XXIII et de la rue Richelieu, à Trois-Rivières-Ouest, et quatre personnes ont subi des blessures.

La première automobile était conduite par Mlle Jeanne Pépin, 30 ans, du 204, rue Bourassa, à Trois-Rivières-Ouest. Mlle Pépin de même que Guy et Danny Pépin ont été blessés dans l'impact. La voiture, une Chevrolet '61 est une perte totale.

Le second véhicule, que conduisait Jacques Parr, 40 ans,

domicilié au 3395 De Courval, à Trois-Rivières, a été lourdement endommagé. M. Parr, qui voyageait seul a également été blessé dans cet accident.

Les blessés ont été transportés par les ambulances de la maison Philibert, à l'hôpital St-Joseph et à l'hôpital Ste-Marie. L'agent Jean Proulx s'est rendu sur les lieux pour procéder aux vérifications nécessaires.

c'est un secret | **polichinelle**

Le chef du contentieux municipal, Me Jean Méthot c.r. est hospitalisé à son tour à St-Joseph. Il a suivi les traces de son digne père, le sénateur Léon Méthot c.r. qui a pu réintégrer son foyer et dont le rétablissement se poursuit dans les meilleures conditions au monde. Un autre hospitalisé récent est M. Ovide Ménard, de Ménard et Pelletier.

Si Montréal avec ses 2,000,000 d'habitants, dont plus des deux tiers de langue française, est par le nombre la deuxième ville française du monde, après Paris, le Trois-Rivières Métropolitain peut se vanter d'être plus français que Paris où l'on ne saurait trouver, comme chez nous, 96 pour cent de "Français Canadiens" de vieille souche.

L'annonce de la construction d'un hôtel-motel d'un million et demi de dollars à Trois-Rivières ne peut que réjouir notre population qui en constate de plus en plus le besoin pressant pour la région. On semble toutefois oublier, sans malice sans aucun doute, que l'initiateur de ce projet d'envergure, celui qui a fait les premiers contacts et qui a procédé à la première étude économique pour prouver la rentabilité du projet, est un Trifluvien avantageusement connu dans le milieu administratif, M. Marcel Therrien. Voilà Marcel, on saura maintenant que tu fus l'un des pionniers de cette manne qui nous tombe finalement dessus.

L'électricité, confort total à la portée de tous
DE L'EAU CHAUDE EN ABONDANCE...
FINANCIEMENT À \$4.92 PAR MOIS
Consultez votre dépositaire de confiance

Cascade
40

À TOUS NOS ANNONCEURS

Nos bureaux et ateliers seront fermés mercredi le 25 décembre et jeudi le 26 décembre à l'occasion de la FÊTE DE NOËL

Les annonces devant paraître vendredi le 27 décembre devront parvenir à nos bureaux avant 5 h. p.m. lundi le 23. et les annonces à paraître samedi, le 28 décembre, devront nous parvenir avant 4 h. p.m. mardi le 24 décembre.

Si des épreuves sont exigées, une période de 24 heures supplémentaires est nécessaire pour la production de l'épreuve.

La collaboration de tous et chacun est nécessaire pour assurer un bon service.

RÉAL FLEURY
Greffier de la Ville

LE NOUVELLISTE
Service de la publicité

Une chaise roulante motorisée est remise à une jeune fille

Les policiers n'ont pas oublié les enfants handicapés

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Une fois de plus cette année, l'unité des policiers de Drummondville Inc. n'a pas oublié les enfants handicapés. Lors de la fête des enfants des policiers présentée, hier après-midi, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, le légendaire Père Noël, après avoir distribué des cadeaux à chacun des enfants des policiers, présenta une chaise roulante entièrement motorisée à la jeune Sylvie Savard, 14 ans, enfant de M. et Mme Jules Edouard Savard, de la rue St-Frédéric, grâce à la générosité de la population et du club Richelieu envers la souscription de la campagne pour combattre la dystrophie musculaire. La présentation de la chaise a été faite par le Père Noël, en présence du directeur Conrad Proulx, président du comité de dystrophie musculaire, du président de l'Unité des policiers, le constable Gérard Lefebvre de l'aumônier des policiers, M. l'abbé Jean-Jacques Forest, S. H. le maire Philippe Bernier, M. André Biron, président du club Richelieu et de plusieurs autres.

Proulx remercia les organisateurs de cette fête, et souligna l'excellent travail des policiers en faveur des enfants atteints de dystrophie musculaire. Il s'agit là, a-t-il dit, d'une excellente œuvre d'aider les handicapés, et je me dois de remercier la population et les policiers qui ont participé à cette œuvre humanitaire. Nous ne pouvons cependant répondre à tous les besoins, mais nous le faisons dans la mesure de nos finances, et cette année, je crois que la récipiendaire est vraiment celle qui méritait un tel cadeau.

Me Biron

Le président du club Richelieu pour sa part, a ajouté que les membres du Richelieu étaient fiers d'avoir participé à l'achat de cet appareil qui permettra à la jeune Sylvie de se déplacer plus librement, et c'est avec infiniment de plaisir que nous avons accepté de souscrire à cette œuvre des plus méritoires.

M. Gérard Lefebvre

Le président de l'Unité des policiers a tenu à féliciter d'abord S. H. le maire Philippe Bernier et les membres du conseil d'avoir bien voulu mettre à

nous ne sommes pas à l'emploi de la cité pour l'unique raison de voir aux respect des règlements, mais aussi pour tenter de collaborer aux différentes œuvres humanitaires envers les handicapés. Je suis assuré que les récipiendaires apprécieront hautement ce geste rendu possible grâce aux dons que nous recevons.

le premier magistrat s'est empressé de féliciter l'Unité de policiers de Drummondville pour l'excellent travail accompli, et pour le geste qu'il pose chaque année envers les handicapés de la cité. Notre corps de police, a-t-il ajouté, se mérite l'admiration de toute la population et même des cités environnantes pour tout ce qu'il accomplit pour de bénéfice de la population.

Le geste que vous avez posé aujourd'hui mérite sûrement d'être souligné, car depuis quelques années déjà, en plus de l'excellent travail que vous accomplissez pour la cité, vous trouvez le temps de vous occuper des enfants handicapés comme c'est le cas, par le geste que vous venez de poser aujourd'hui. Je vous félicite et je vous encourage à continuer votre excellent travail.

M. l'abbé Forest

L'aumônier des policiers, M. l'abbé Jean-Jacques Forest a également félicité l'Unité des policiers de son geste envers les déshérités, soulignant que s'il est vrai que l'on éprouve plus de plaisir à donner qu'à recevoir les policiers dans l'ensemble, étaient sûrement heureux de contribuer à cette fête, et je les encourage à continuer.

Je souhaite à chacun de vous de passer d'heureuses fêtes et de les passer surtout chrétiennement. Que l'année 1969 soit pour vous tous, remplie de santé, bonheur et de paix. Le président de l'Unité a ensuite présenté des cadeaux au directeur Conrad Proulx et au directeur adjoint, le capitaine Jean-Marie Precourt, ainsi qu'à l'aumônier de l'Unité, et la fête s'est poursuivie dans la gaieté.

Une personne est blessée légèrement

Les accidents de la circulation font pour \$2,000 de dommages en fin de semaine

L'église prend de plus en plus conscience de la grande valeur des techniques modernes

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — De plus en plus, l'église prend conscience de l'importance de l'électronique et de toutes les techniques modernes pour la diffusion de l'évangile. Dans no-

tre diocèse actuellement, ce sont les techniques audio-visuelles qui sont expérimentées. Ces moyens audio-visuels consistent en la projection de diapositives accompagnées de

musique ou de paroles sur ruban sonore, ne sont pas seulement un moyen de parler, d'accompagner une prédication, mais sont même un langage, parlant par eux-mêmes. Les moyens audio-visuels viennent satisfaire le désir que plusieurs manifestaient d'une prédication renouvelée. A Princeville, actuellement, il se fait une telle expérience, avec des moyens audio-visuels. Au début de la rencontre, il y a d'abord projection de diapositives qui illustrent une parole de la Ste-Ecriture, puis d'autres diapositives qui illustrent cette parole dans la vie d'aujourd'hui. Il se fait ensuite un échange tout spontané dans l'assemblée, car le montage favorise beaucoup les réactions à la parole de Dieu.

Les Pères ont actuellement des montages pour les retraités de jeunes, de fiancés, de paroisses. Dernièrement, l'équipe présentait à Montréal, le rosaire médité ou un montage audio-visuel présentait les mystères du rosaire et une illustration de ce mystère dans le monde d'aujourd'hui. Les Pères Montfortains tracent une voie nouvelle mais pleine de promesses dans la recherche qui se fait actuellement pour renouveler le ministère de la parole de Dieu. Dieu a trouvé un nouveau langage pour parler à l'homme d'aujourd'hui.

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — La dernière fin de semaine s'est encore soldée avec au-delà de \$2,000.00 de dommages dans des accidents de circulation survenus dans les limites de la cité, ne faisant qu'un blessé, fort heureusement sans gravité. Il s'agit de Robert Lacharité, de cette ville dont le véhicule est entré en collision avec celui de Michel Vignault, samedi vers 7h20 en face du 162, St-Henri, dans le quartier St-Pierre.

Beauville se dirigeait du Nord au Sud sur la rue St-Louis, et lorsqu'il tenta un virage à gauche, il entra en collision avec celui du restaurant Mandarin qui circulait en sens inverse et dont le chauffeur tenta, mais en vain, d'éviter la collision.

Lacharité sortait de sa cour à reculons, lorsque le tuyau de gaz fit défaut au moment d'aller de l'avant, et le véhicule se mit à zig-zaguer et malgré qu'il ait tenté d'appliquer les freins, il alla donner contre le véhicule de Michel Vignault, pour subir et causer des dommages évalués à quelque \$325.00.

Belleville se dirigeait du Nord au Sud sur la rue St-Louis, et lorsqu'il tenta un virage à gauche, il entra en collision avec celui du restaurant Mandarin qui circulait en sens inverse et dont le chauffeur tenta, mais en vain, d'éviter la collision.

159 St-Damase
Vers 9h50, samedi avant-midi, les véhicules conduits par Nelson Blanchette et Ronald Morin, de cette ville, sont entrés en collision en face du 150 159 rue St-Damase et les dommages ont été évalués à \$500.00 sur les deux véhicules.

Marchand - St-Joseph
Ond Morin, de cette ville, se dirigeait du Nord au Sud sur la rue Marchand, samedi matin vers 2h20, lorsqu'il vint en collision avec un camion-citerne, propriété de F. T. Tank Lines, conduit par J. Hilaire Dubreuil, de Sherbrooke, qui était stationné en face de la rue St-Joseph, et son véhicule a subi des dommages évalués à \$800.00 de dommages, sans toutefois faire blessure au camion et sans subir de blessure.

St-Jean - 6e Avenue
Deux automobilistes de cette ville, Napoléon Brind'Amour et Florian Parenteau, ont été victimes d'une collision survenue, vendredi soir vers 22h00, à l'angle de la rue St-Jean et de la 6e Avenue, et les véhicules ont subi pour près de \$1,000.00 de dommages.

Brind'Amour circulait du Sud au Nord sur la rue St-Jean lorsqu'il se fit frapper par le véhicule de Parenteau qui circulait en sens inverse au moment où il tentait de tourner à sa gauche à la hauteur de la 6e Avenue.

St-Louis - St-Norbort
Samedi soir, vers 17 heures, deux autres automobiles en-

traient en collision à l'angle des rues St-Louis et St-Norbort, et les véhicules subissaient pour quelque \$500.00 de dommages. Il s'agit de ceux de Roland Belleville, de Drummondville-Sud et du Restaurant Mandarin, conduit par Réal Gélinas, de cette ville.



Hamel & Hamel
ENTREPRENEUR-ELECTRICIENS
Spécialistes en chauffage électrique
TÉL.: 752-4964
185, Notre-Dame-Ouest Victoriaville

Heureux Noël!
Bonne et Prospère Année!

Ces souhaits s'accompagnent de la sincère et réciproque confiance que nous voulons prolonger à travers l'édification de l'An Nouveau.



Hamel & Malouin & Ass.
Ingénieurs Conseils
Boul. LEMIRE DRUMMONDVILLE
Tél.: 478-4151

Bonheur et Prospérité à tous nos Sociétaires.

Grâce à l'apport de chacun notre Caisse remplit bien sa mission.

CAISSE POPULAIRE D'ARTHABASKA

Gaston Vallières, prés., Simon Gagné, vice-prés., Jean-Marc Allie, sec-gérant.
Directeurs: Marc Bergeron, Eugène Pellerin, Com. de Crédit: Alde Fleury, Henri Bernier, Alde Nadeau, Surveillance: André Lemieux, Frank Desrochers, Clément Carrier.
25, Beauchesne Arthabaska 357-2772

NOËL

Heureuses Fêtes

Notre personnel et toute la population de Victoriaville mérite ce qu'il y a de mieux!
Donc, la plus brillante Noël la plus fructueuse année pour vous et les vôtres! Tels sont nos souhaits sincères.

UTEX CORPORATION
Manufacturier des fameux vêtements "UTEX"
VICTORIANVILLE, Qué. 752-5521

Vive Noël et le Nouvel An

Ces Fêtes merveilleuses, nous vous les souhaitons joyeuses, paisibles et reconfortantes.



LÉVIS GAGNÉ
ENR.
11, DE COURVAL 758-1112
VICTORIANVILLE
Dépositaire autorisé des scies à chaîne "STIHL"

DES SOUHAITS SINCÈRES A TOUTE LA POPULATION!

Puisse la gaieté et la paix des Noëls d'Antan, se perpétuer parmi vous, dans la fraternité et le bonheur!



YVON THIBEAU INC.
Rue Notre-Dame-Ouest Victoriaville
Tél.: 752-4561

Nos Meilleurs Voeux pour un Joyeux Noël et une Bonne Année



Restaurant Luxor
LE RESTAURANT DE DISTINCTION
213, Notre-Dame Victoriaville 752-2022

Souhaits Sincères à tous nos membres et sociétaires, pour un Noël Gai et une Année de chance.

CAISSE POPULAIRE DE VICTORIANVILLE
SAM BOULANGER, prés. ANDRÉ RENÉ, gérant
33, Notre-Dame Est Victoriaville 752-5556

Joyeux Noël

P.V. HOULE LTÉE
Grossiste - Plomberie - Chauffage Services municipaux
AVE. ROUX VICTORIANVILLE 752-4534

Joyeux Noël

à toute la population
ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'HABITATION DE VICTORIANVILLE
24, rue DUMAS VICTORIANVILLE

Nous offrons tous nos vœux de bonheur et de paix à tous nos clients et amis.

J.-N. Paradis Ltée
TRANSPORT
5, rue TESSIER VICTORIANVILLE 752-9729

Drummondville contée...

Cette soirée devait être sous la présidence d'honneur des deux patrons du chœur de Mme Carrier, l'hon. Jean-Luc Pépin et M. Martial Bellemare, mais ce dernier n'a pu arriver à temps pour le début du concert retenu à Nicolet par la tempête de neige. Il a quand même pu assister à la deuxième partie du programme.

Invité à dire quelques mots, l'hon. Pépin a félicité la directrice-fondatrice des Peintres de la Gamme, Mme Carrier, pour tout le dynamisme et l'entrain qu'elle met à se consacrer à la bonne chanson, non seulement à Drummondville et la région, mais même au-delà des frontières.

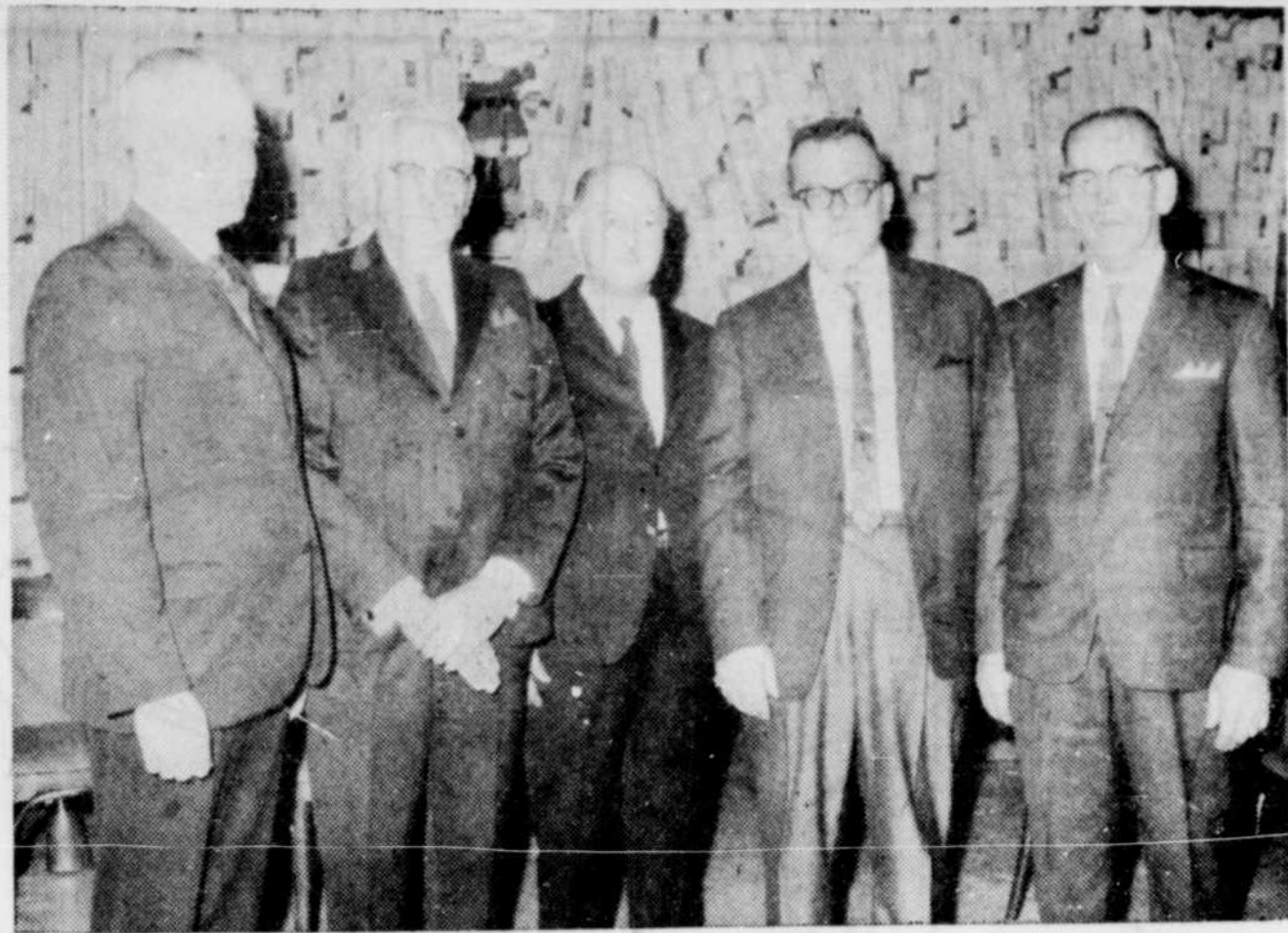
La réunion mensuelle des membres de l'Adoration du Saint-Sacrement de la paroisse St-Frédéric a lieu ce soir à 20 heures dans l'église même et non au sous-sol comme par le passé. L'adoration débutera à 20 h. précises et sera suivie de la messe à 21 heures. Il y aura réunion des membres au sous-sol après la messe, avec pause-café.

Le maître de poste, M. Jean-Jacques Langlois, nous informe également que le bureau de poste sera fermé toute la journée à Noël et le lendemain ainsi qu'au Jour de l'An. Il n'y aura aucune livraison à domicile par les facteurs, aucun service au guichet et la salle des cases postales sera également fermée. Il n'y aura aucune levée des boîtes aux lettres de rues durant ces trois jours, aucun service de livraison-express ni de colis. Le service postal sur les trois routes rurales de Drummondville sera également interrompu durant ces trois jours. Toutefois, a fait remarquer M. Langlois, le bureau de poste sera ouvert toute la journée et tous les services fonctionneront comme une journée normale le lendemain du Jour de l'An.

Heureuses Fêtes...

Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur à tous nos clients et amis à l'occasion des Fêtes.

FONTAINE AUTO PARTS
LE PLUS VASTE ENLOS DE PIÈCES ET ACCESSOIRES D'AUTOS USAGÉES DE LA RIVE SUD
Route Princeville Victoriaville 752-5531



IL EST COMMUN DE NOS JOURS DE voir l'établissement des clubs de quart de siècle dans des entreprises mais quand on rencontre des membres qui ont donné cinquante ans de leur vie dans la même entreprise, il faut le souligner. La Fonderie Universel compte dans ses rangs un individu qui travaille depuis un demi-siècle. On le

retrouve entouré de compagnons plus jeunes soit MM. Marcel Hébert qui compte 25 ans de service, le vaillant travailleur Alcide Poitras qui a atteint sa 50e année de service, M. Maurice Buteau propriétaire de la Fonderie Universel et M. Mozart Lafontaine, 25 ans et M. Fernand René, 30 ans de service.

(Photo: Turgeon)

Inspiré par une urgence de l'heure

Le père Legault animera une nouvelle émission en janvier

VICTORIANVILLE (R.L.) — Comme la plupart des personnes sont déjà au courant, dès janvier 1969, un nouveau programme de télévision prendra le départ, inspiré par une urgence de l'heure, celle de réconcilier tous les hommes de bonne volonté avec la personne vertigineusement vivante et actuelle du Christ.

Ce programme sera animé par un homme d'expérience dans le domaine des ondes, le Rev. Père Emile Legault. Le titre "Le temps s'ouvre" est très évocateur de l'esprit dans lequel cette émission est réalisée.

Cette série d'émissions voudrait révéler le vrai visage de Jésus et montrer combien ce Dieu incarné vraiment vécu le mystère de l'Incarnation. Il n'a pas été un Dieu qui a fait semblant d'être un homme. Il a été vraiment un homme de la terre qui a connu les expériences de l'homme: heureuses ou malheureuses.

Cette initiative longuement mûrie et qui a reçu l'accord en-

thousiaste de l'épiscopat, consiste en une mise en train absolue du domaine des ondes. On a voulu répondre massivement à cette sorte de désarroi qui caractérise l'homme d'aujourd'hui. Ce dernier se défend mal contre un indéfinissable malaise: il vit sa vie à la petite journée, mais il n'est pas précisément heureux. Le Christ a-t-il quelque chose, à dire, à l'homme. Une espérance à lui communiquer. Le Christ a-t-il vraiment ouvert un autre temps.

En résumé, les responsables de cette série veulent que les émissions annoncées rejoignent les soucis de l'homme et deviennent parlantes à la conscience.

Cette série commencera le samedi 4 janvier à 13 heures au canal 13 de Trois-Rivières, et le dimanche 5 janvier à 13.30 heures au canal 7 de Sherbrooke. Tous les gens de la région des Bois-Francis, de Nicolet et de Drummondville sont particulièrement invités à ne pas manquer ces émissions nouvelles vagues.

Pour la Croix-Rouge

La dernière souscription a rapporté plus de \$1,000

VICTORIANVILLE (R.L.) — La section locale de la Croix-Rouge, du président M. Fernando Gagné de Victoriaville, tenait mercredi soir sa réunion annuelle.

Lors de cette assemblée, on prit connaissance des chiffres de la dernière campagne de souscription, qui était présidée par Me René Crochetière. Cette campagne a rapporté plus de \$1,000.

Par ailleurs, des contacts ont été faits avec le club Optimiste de Victoriaville et son président, M. Robert Laine, pour que ce club prenne en charge la pro-

chaine clinique de donneurs de sang, qui se tiendra en février prochain. Cette année, la clinique a rapporté 682 bouteilles de sang. L'objectif de la prochaine clinique serait de 700 chopines.

Les autres comités de la section ont présenté un rapport du travail de l'année. Il en fut ainsi par exemple du comité féminin, qui a accompli beaucoup de besogne au cours des derniers mois.

Les membres de la section se réuniront de nouveau en janvier prochain. Il y aura alors le choix d'un nouveau bureau de direction.

Franc... Parler

VICTORIANVILLE (R.L.) — M. Gérard Raymond de la brasserie Dow recevait les membres de l'information à un 5 à 7, vendredi après-midi à sa salle de réception de Drummondville. Parmi le groupe, on remarquait des membres de la presse écrite et parlée de Victoriaville et Drummondville.

— Pour la protection du jeune garçon, la police de Victoriaville a gardé en cellule, vendredi soir, ce jeune garçon qui fut pris d'une crise à l'école secondaire. Après examen par un médecin, l'on s'aperçut qu'il s'agissait d'une crise d'hystérie et que cette crise n'était pas une suite d'un abus d'alcool ou de drogues.

— C'est cet après-midi vers 17 heures, que les membres du club Richelieu de Victoriaville procéderont à la distribution de paniers de provisions dans certaines familles déshéritées de la région.

Dès le début de la nouvelle année

Les adultes pourront suivre une nouvelle série de cours

VICTORIANVILLE (R.L.) — Par suite d'une entente intermédiaire conclue entre le ministère de l'Éducation de la province de Québec et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration du Canada, une nouvelle série de cours débutera au cours des premières semaines de la nouvelle année.

Ces cours sont destinés aux adultes qui désirent, soit apprendre un métier, soit se perfectionner dans leur occupation habituelle dans le but de les aider à s'établir en permanence sur le marché du travail et à les rendre plus productifs.

Une grande variété de cours sont disponibles et se donneront un peu partout à travers la province. Des arrangements peuvent être faits pour diriger à l'extérieur un adulte qui désire suivre un cours qui n'est pas disponible localement. Une allocation hebdomadaire peut être versée à tout adulte dirigé sur un cours par le Centre de main-d'œuvre du Canada, en vertu du programme de formation professionnelle des adultes.

Titre du cours	Date du début	Service de table
Sténo-Dactylographie	6 janvier 1969	20 janvier 1969
Mouleur plastique	6 janvier 1969	Cours agricole, blocs 10-20-30-40 et 60
Cuisinier (perfectionnement)	6 janvier 1969	27 janvier 1969
Fabrication du meuble et bois ouvré	6 janvier 1969	Opératrice de machine à coudre
Réparation de machine à coudre	6 janvier 1969	3 février 1969
Mécanique automobile (initiation)	6 janvier 1969	Modeleur fonderie
Machiniste option tournage	6 janvier 1969	3 février 1969
		Technique du plastique option fibre de verre
		3 février 1969
		Rembourrage de meuble
		7 avril 1969
		Des cours académiques de pré-emploi de 7e 9e et 11e année pourront être organisés s'il y a un nombre suffisant d'inscriptions. Il est aussi possible qu'un cours de "commiss de bureau" perfectionnement soit organisé s'il y a un suffisant de demandes.

A Arthabaska

Un ingénieur est chargé de trouver un emplacement pour la nouvelle patinoire

ARTHABASKA (R.L.) — Dès que la température le permettra les résidents du secteur Bellevue-Belvédère d'Arthabaska posséderont une patinoire extérieure. En effet le conseil de ville d'Arthabaska a été unanime à endosser cette idée proposée par l'échevin Henri Hamel. Le conseil a retenu les services d'un ingénieur qui s'est aussitôt rendu sur les lieux pour découvrir le meilleur endroit où pourrait être aménagée la nouvelle patinoire.

Cette nouvelle contrainte donc complètement un entrefilet paru dans nos pages la semaine dernière voulant que la demande formulée par l'échevin Hamel n'ait pas reçu l'assentiment de ses collègues de la table du conseil.

Nous devons dire que notre source d'information avait alors été on ne peut plus erronée, et nous désirons aujourd'hui faire amende honorable auprès de ces messieurs du conseil de ville d'Arthabaska. D'ailleurs, nous avons toujours considéré les dirigeants municipaux de la ville d'Arthabaska comme des gens sincères et consciencieux s'occupant du bien-être de la population et il nous paraissait très étrange que ces derniers aient repoussé ce projet d'une patinoire publique par simple idée de vengeance.

A siéger à Princeville

M. Roger Bilodeau est le deuxième plus jeune maire

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Le premier magistrat actuel de Princeville, M. Roger Bilodeau, est le deuxième plus jeune maire à siéger au conseil municipal au cours des 25 dernières années. En effet, M. Bilodeau avait atteint sa 40ème année de plus quelques semaines seulement lorsqu'il a été élu le 5 novembre dernier.

C'est M. Lionel Baril qui a été le plus jeune à occuper le poste de premier magistrat de Princeville au cours du dernier quart de siècle. Élu en janvier 1949, M. Lionel Baril était alors âgé de 29 ans seulement.

En ce qui concerne les échecs, les recherches ont permis de constater que c'est l'ex-maire de Princeville, M. J.-Maurice Talbot qui a été le plus jeune à occuper l'un de ces sièges au conseil municipal urbain. En effet, M. Talbot était encore dans la vingtaine lorsqu'il fut élu échevin.

M. Talbot a été maire de Princeville jusqu'au 5 novembre dernier après avoir dirigé pendant près de six ans les destinées du conseil municipal. M. Lionel Baril est celui qui a occupé le plus longtemps le poste de premier magistrat de Princeville durant les 25 dernières années.

Jeune homme d'Asbestos soupçonné d'un vol d'auto

VICTORIANVILLE (R.L.) — Les limiers de la Sûreté municipale de Victoriaville ont interrogé, en fin de semaine, un citoyen d'Asbestos qu'ils soupçonnent être l'auteur du vol d'un taxi, commis dans la nuit de jeudi à vendredi dernier.

La présumée volerait aurait demandé un taxi de l'hôtel Huron. Voyant arrivé l'automobile, il aurait attendu que son conducteur entre dans l'établissement pour ensuite sortir par une autre porte et s'en aller dans la voiture. Il s'agissait de l'automobile de M. Antonio Proulx du taxi Vétérans et conduite par M. Marcel Proulx.

Parvenu à l'intersection de la nouvelle route 5 et du rang Cinq-Chicots, le voleur fit une fausse manœuvre ce qui eut pour effet d'envoyer le taxi dans le fossé. Le conducteur qui voyageait en compagnie d'un ami se rendit alors à une maison privée et appela un autre taxi, de la même compagnie, Vétérans. Les deux hommes se firent conduire à Asbestos et réglèrent le prix du voyage, argent comptant.

Une pionnière du vestiaire St-Eusèbe

PRINCEVILLE (G.A.B.) — Un hommage particulier a été rendu à Mme Arthur Boucher, l'une des pionnières du Vestiaire St-Eusèbe de Princeville.

Une trentaine de personnes ont pris part à la manifestation qui a pris la forme d'une rencontre d'amitié.

Un tour de chant approprié à la circonstance a été donné par Mme Raymond Doyle. Le programme comprenait aussi un jeu de société et des prix de présence ont été distribués à la même occasion.

L'héroïne du jour a été félicitée pour son dévouement à l'œuvre du Vestiaire St-Eusèbe dont Mme Henri Lavigne est la présidente.

Ils débiteront en janvier

Des cours de préparation au mariage à Victoriaville

VICTORIANVILLE (R.L.) — Dans le but d'informer le public, nous transmettons quelques renseignements sur les cours de préparation au mariage qui débiteront en janvier.

Cette série de cours comprend plusieurs rencontres qui se divisent comme suit:

Première étape — Découvrir nos richesses

- La richesse des psychologies différentes de l'homme et de la femme.
- La richesse de notre amour, l'élan de notre vie.
- La richesse de notre maturité de jeunes adultes qui est une garantie de notre engagement.

Deuxième étape — Construire notre communauté conjugale

- Par l'apprentissage de l'administration du foyer.
- Avec l'aide des lois et des coutumes de la société civile.
- Avec l'appui des lois de l'Église et des grâces de sa liturgie.
- Par l'apprentissage de la chasteté conjugale.

Troisième étape — Vivre en chrétiens mariés

- Les premiers temps de notre vie d'époux.
- La fécondité des chrétiens mariés

Méthode

La méthode de ces cours est la suivante: il y a d'abord une discussion en équipe, puis une mise en commun et ensuite le conférencier fait le point. Au début, c'est un peu difficile pour ceux qui ne sont pas habitués au travail d'équipe, mais à mesure que les cours avancent, ça devient plus facile. Une chose importante à se rappeler, c'est que les cours ne sont pas seulement de l'information mais il existe un grand élément de formation en eux.

Ces cours s'adressent à tous les jeunes qui sont en âge de se marier, même s'ils n'en ont pas l'intention immédiate. Les responsables conseillent même de suivre les cours au début des fréquentations plutôt qu'immédiatement avant le mariage.

Les lieux des cours, les heures et dates, de même que les noms des responsables seront communiqués plus tard.

Pour la plus grande réalisation

Le prix Bois-Franc revient aux membres Optimistes

VICTORIANVILLE (C.T.) — Les Optimistes ont reçu le prix Bois-Franc attribué à la plus grande réalisation de l'année dans les Bois-Francis et ils ne l'ont certes pas volé. En effet, samedi soir dernier, le club Octogone, une autre initiative des Optimistes prenait corps. Ce club destiné aux jeunes est en quelque sorte un café étudiant. Le président est Pierre Elias et il est secondé par Jacques Lestage à la vice-présidence, Micheline Plante secrétaire et Lucie Richer, trésorière.

Un besoin de contact humain demeure la source de ce fondement et les jeunes de nos écoles secondaires se donneront rendez-vous désormais à cet endroit. Plus de cent jeunes étaient présents, samedi et au milieu d'eux se trouvaient sept optimistes avec leurs épouses, M. Yves Babir et M. Couture ainsi que l'abbé Lemaire, vicaire à la paroisse Ste-Victoire secondent les efforts des jeunes.

M. Babir nous apprenait que la fondation et la remise de la charte se fera en janvier tout probablement vers la fin de ce mois. D'ici là, les jeunes sont affairés à préparer un programme intéressant et valable. D'ailleurs, ils ont à leurs dispositions toutes les vacances puisque le club Octogone ne reprendra ses activités qu'au retour des vacances.

Samedi soir dernier, ce fut un spectacle de chansonniers recrutés parmi les membres de ce jeune club. Un spectacle de fantaisie fut présenté par J. A. Bergeron et Pierre Lamy suivi d'un tour de chant par Madeleine Bélanger et Claudette Héroux. Enfin Yves Babin donna un avant goût de ses talents à la guitare. Ce spectacle fut certes goûté de tous. Il permettait aux jeunes de se détendre sagement et jetait des rayons d'optimisme vers une année 69 des plus fructueuses.



L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES VOYAGEURS de commerce de Victoriaville tenait son banquet annuel dans la salle des Syndicats catholiques rue St-Georges. Dans l'ordre Marcel Rheault vice-président, Maurice Du-

four ex-président, Mme Maurice Dufour qui a reçu une gerbe de fleurs et le nouveau président M. Benoit Rheault.

(Photo: Turgeon)

Pour être bien informé, lisez chaque jour, au petit déjeuner

LE NOUVELLISTE

ÉDITORIAL

Un regrettable échec

Comme il fallait s'y attendre la conférence fiscale fédérale-provinciale de la semaine dernière s'est soldée par un retentissant échec ou si vous préférez, par une fin de non-recevoir de la part du gouvernement central aux demandes des provinces.

Le fédéralisme dominateur dont parlait M. Jean-Jacques Bertrand s'achemine lentement mais sûrement vers un fédéralisme dictateur.

Le grand argentier national, M. Edgar Benson a tout simplement suggéré aux provinces de réduire leurs dépenses ou accroître leurs taxes ou encore emprunter si elles voulaient sortir du pétrin. Rien de plus simple, c'est comme l'oeuf de Colomb, il fallait y penser.

Ainsi donc, en vertu de la nouvelle politique fiscale du gouvernement central, les provinces devront se débattre seules et trouver elles-mêmes les remèdes à leurs maux. Devant ces entêtements du fédéral, les provinces devront, soit réduire considérablement leurs dépenses ou encore instituer leur propre impôt dans le cas des neuf provinces anglophones et augmenter dans le cas du Québec qui occupe déjà sa place dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Si les provinces optaient pour cette seconde solution, ce serait la porte ouverte aux abus de toutes sortes, voire même l'anarchie fiscale à travers le pays. La raison d'être du gouvernement central est justement d'établir un équilibre, une coordination entre tous les paliers de gouvernements. Mais puisqu'Ottawa refuse de jouer le rôle qui lui était assigné, on peut se demander où va la Confédération et qu'elle sera demain son utilité!

Les demandes du Québec nous paraissent excessivement raisonnables et réalistes: il demandait un transfert net de \$500 million pour l'ensemble des provinces dont \$120 millions pour lui-même. Cette dernière

re somme représente exactement le montant que le gouvernement central percevra du Québec du fameux impôt de 2 pour cent, dit de progrès social.

On sait que cet impôt "de progrès social" est en réalité une prime pour l'assurance-maladie. Or comme le Québec n'a pas les moyens d'assumer actuellement le fardeau financier de l'assurance-maladie, il ne serait que juste et raisonnable que le gouvernement fédéral remette cette somme au Québec, somme, nous le répétons qui vient des contribuables québécois et cela pour un service dont ils ne bénéficieront pas.

M. Benson a parlé d'une conférence prochaine sur la réforme des structures de la taxation, basée sur le rapport Carter. Il s'agit là d'une bien piètre consolation. Nous avons malheureusement l'impression que cette prochaine conférence-miracle s'avèrera un autre monologue à la fédérale et que les provinces devront encore se contenter des miettes qui tomberont de la table du gouvernement central.

Combien de temps encore les provinces accepteront-elles cette arrangement de cette créature qu'elles ont enfanté? Nous l'ignorons. Mais chose certaine, le gouvernement Trudeau devra réviser ses positions s'il ne veut pas se faire le fossoyeur de la Confédération.

La situation n'est pas particulièrement réjouissante. Les Québécois peuvent espérer être à l'abri d'une nouvelle augmentation de l'impôt provincial, du moins pour un certain temps. Toutefois, ils devront se résigner à un régime d'austérité qui se traduira par des coupures importantes même dans des services essentiels comme par exemple ceux de l'Éducation, de la Santé et du Bien-Être. Il y aura des pleurs et des grincements de dents de quelque part.

Sylvio ST-AMANT

Une règle d'or dans bien des cas

La récente prise de position de la Chambre de Commerce de Shawinigan un sujet des conflits entre le conseil et les fonctionnaires de la ville de Shawinigan nous porte à croire que le but des associations est atteint en ce qu'il est justement de donner un point de vue objectif et constructif sur des sujets qui portent à controverse. Nous tous, tant que nous sommes, il nous arrive de tomber dans des travers, d'avoir l'ironie facile, le verbe haut. Cela fait partie de la race humaine. Comme on a déjà dit, tant qu'il y aura des hommes, il y aura de l'hommerie. Les suppositions, les manigances, les injustices, tout cela passe et repasse dans la vie quotidienne. Mais les hommes publics, même parfaits, ne sont pas à l'abri des critiques. Nous croyons que c'est la loi des compensations.

Mais nous savons que bien des hommes publics ne sont pas méchants. Une fois qu'ils endossent une fonction, ils agissent alors au nom d'une collectivité. Depuis plus de deux ans, la Chambre de Commerce de Shawinigan cherche par tous les moyens à proposer au conseil municipal les meilleurs moyens pour mieux administrer la ville. Nous avons en effet la chance d'avoir des spécialistes dans les différentes usines de notre ville. Et c'est toujours bénévolement que ces personnes appelées en consultation donnent leurs judicieux conseils à la Chambre.

Cette dernière n'est pas à l'abri de tels agissements en son sein même, et c'est pour cela que nous croyons que la prise de position de la Chambre devrait être une règle de conduite.

Paul-E. NOLLET

Rétrospective sur la prohibition au Canada

par Tom MITCHELL

OTTAWA (PC) — En 1830, le révérend Anson Greene écrivait, de Toronto, que l'ivrognerie était un des maux chroniques du pays. Les forces de la prohibition commençaient déjà à s'attaquer à l'alcool, qui avait circulé librement au Canada depuis les jours de la traite des fourrures.

Ces efforts de prohibition devaient atteindre leur sommet il y a 50 ans, en 1918, année où huit des neuf provinces canadiennes étaient "au régime sec".

Le Haut et Bas-Canada d'avant la Confédération avaient déjà réagi aux demandes en faveur de la tempérance, en adop-

tant une loi qui régissait le procédé et la quantité des ventes de boissons alcooliques dans les régions qui choisissaient d'appliquer cette loi.

Après 1867, d'autres provinces du nouveau pacte demandèrent de semblables lois. Les groupes de prohibition se réunirent sous la bannière de l'Alliance du Dominion pour la suppression totale du commerce de l'alcool.

Le sénateur R.-W. Scott introduisit en 1878 la première loi canadienne sur la tempérance qui fut adoptée la même année, imposant la prohibition totale de la vente des alcools au choix des municipalités à l'exception des ventes à des fins rituelles ou médicinales.

Lois provinciales

Introduite en cour, la loi Scott tint bon même devant un appel au Conseil privé de Londres.

Sur le plan provincial, l'Île du-Prince-Édouard devint le 4 juin 1901 la première province à imposer une loi de prohibition.

En fait, la province avait été presque complètement sobre depuis le temps de la loi Scott, 20 ans auparavant.

La Colombie-Britannique adopta en 1910 une loi permettant la prohibition à la discrétion des localités. La même année, la Nouvelle-Écosse imposa la prohibition à toute la province à l'exception de Halifax.

La première guerre mondiale ajouta de la force au mouvement. Une pénurie croissante de produits alimentaires en Grande-Bretagne et en Europe servit

d'argument en faveur de l'utilisation des céréales canadiennes pour fabriquer de la farine au lieu du whisky.

Le Manitoba connut le régime sec dès 1916, suivi par la Nouvelle-Écosse et l'Alberta. L'Ontario adopta une loi interdisant la vente de boissons alcooliques à l'exception des vins de fabrication locale.

La Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique connurent la prohibition complète dès 1917.

Mais pas le Québec, où les vendeurs de boissons s'assurèrent une publicité en expédiant par courrier des dépliants aux provinces "sèches" pour offrir leur marchandise et donner leurs prix.

L'envers de la loi

En 1916, les Communes adoptèrent une loi sévère pour interdire l'envoi de boissons alcooliques vers les provinces sèches. La loi stipulait que quiconque vendait de l'alcool dans une province sèche pouvait être jugé au lieu d'expédition ou à celui de la réception de la marchandise. À l'inverse du principe habituel selon lequel un accusé est innocent jusqu'à preuve du contraire, la législation chargeait l'accusé de démontrer qu'il n'avait pas l'intention de faire servir la boisson à des fins illégales dans la province de vente.

La loi prohibait aussi que la publicité sur les alcools soit expédiée par courrier vers les provinces sèches.

Le bill passa facilement aux Communes, mais point au Sénat. Les membres de la Chambre haute évidemment moins en-

clins à appuyer les pressions prohibitives que les députés élus aux Communes, considérèrent que la loi était trop dure et irréalisable.

Ils firent sauter la clause touchant la publicité et amendèrent celle touchant le lieu du procès, stipulant plutôt que l'accusé ne pourrait subir son procès que dans la province d'origine de l'expédition.

Aux Communes, le gouvernement refusa ces amendements et repréenta le bill dans sa forme originale, à la session de 1917.

J.-J. Hughes, député libéral de l'Île-du-Prince-Édouard, donna le ton en affirmant qu'on faisait tout pour éviter les lois provinciales, que l'alcool entrerait dans sa province caennée dans "des barils de farine, des boîtes de bottes, et caetera."

Les journaux

Le bill retourna au Sénat, mais les sénateurs s'en tinrent à leurs premières vues.

Des sénateurs discutèrent la clause de publicité en disant que cela signifiait qu'il faudrait ouvrir tout le courrier et que les journaux du Québec et de Grande-Bretagne annonçant des alcools ne pourraient être expédiés par courrier aux autres provinces.

Le sénateur L.-G. Power, de Nouvelle-Écosse, qualifia le projet de loi d'"impossible à appliquer et mentionna la possibilité d'un accroissement de la fabrication illégale de l'alcool.

Le sénateur H.-J. Cloran, du Québec, dit que le Parlement ne

devrait pas faire "l'ouvrage de cuisine" des provinces.

Le Sénat rejeta la clause sur la publicité, amenda celle sur le lieu du procès de l'accusé et adopta le bill.

Aux Communes, le gouvernement décida de s'en tenir à la loi et la loi entra en vigueur en 1918. La loi fut la première mesure efficace pour contrôler le trafic interprovincial de ce que le révérend Anson Greene appelait "ce fleuve de poison et de mort".

La police surveilla les points de frontière, comme le pont interprovincial entre Hull et Ottawa, et les arrestations et condamnations furent nombreuses.

Même au Québec

Même au Québec, la production d'alcool donna lieu à des pressions des prohibitionnistes.

La législature québécoise adopta une loi de prohibition totale en 1918 pour entrer en vigueur le 1er mai 1919, mais un référendum fut tenu en avril 1919 et les prohibitionnistes perdirent. La loi fut modifiée avant d'entrer en vigueur pour interdire la vente de boissons alcooliques, mais permettre la vente de la bière et du vin.

Le pendule commença à s'éloigner de la prohibition après la guerre. La crise était générale et le prix du blé tomba.

L'automobile accéléra la croissance des banlieues, les

exigences de l'instruction, des services municipaux et des meilleures routes, toutes responsabilités des trésoreries provinciales.

Songeant aux revenus possibles, le Québec oublia sa loi prohibitionniste en 1921, après deux ans d'application, et établit les magasins de détail d'alcool, régis par la province, les premiers du genre au Canada. On accorda aux tavernes et hôtels des permis de bière et de vins.

D'autres provinces firent de même durant la décennie suivante, mais l'Île du Prince-Édouard ne mit fin qu'en 1948 à 47 années de "sécheresse".

Si vos cartes de Noël sont en retard

Si vous n'avez pas encore posté vos cartes de Noël il est probable qu'elles arrivent à temps pour Noël et de l'avis des manufacturiers celles qui sont déjà à destination ont pour la plupart l'allure ancienne.

À Montréal et Toronto, centres de fabrication des cartes, les distributeurs ont remarqué une tendance vers l'antique.

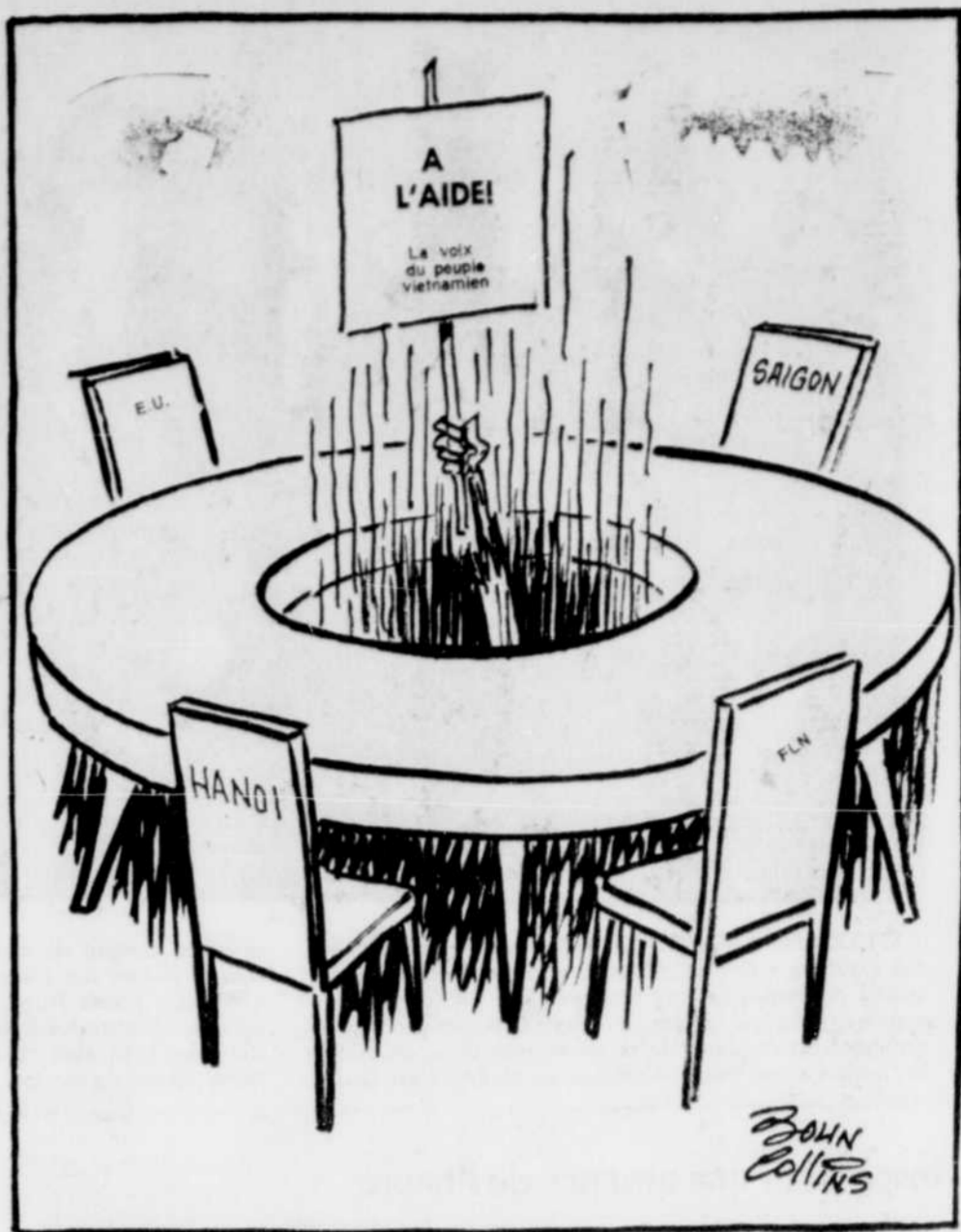
Dans la métropole, le château de Ramezay, site historique qui sert maintenant de musée, possède une série de deux modèles différents de cartes en couleurs en français et en anglais.

On note d'autre part une hausse générale des prix cette année, mais les marchands pré-

voient qu'il y a plus de cartes dans une boîte et que la qualité des couleurs est meilleure. Comme exemple, une série de 25 cartes qui valait \$1 l'année dernière, se vend maintenant \$1.35 pour 30.

Les premiers acheteurs ont été les plus difficiles, payant jusqu'à \$6 pour une boîte de 25 cartes.

Les acheteurs montréalais se sont plaints d'autre part du manque de cartes en français dans les magasins. Sauf pour les cartes montrant le château de Ramezay, les autres cartes francophones doivent être importées de France bien à l'avance.



Peut-être qu'une table en forme de beigne ne serait pas une méchante idée.

La presse anglophone

Sélection de la Presse Canadienne

Grave menace à la Confédération

Le Star-Phoenix, Saskatoon

La forte opposition qui règne au Québec vis-à-vis du bill proposé visant à garantir aux parents le droit de faire instruire leurs enfants en anglais ou en français pourrait bien avoir des répercussions dans le reste du Canada.

Le Québec, en effet, a exhorté fortement ceux des autres provinces à apprendre le français comme langue seconde. Cette idée a été acceptée en grande partie par les Ca-

nadiens à l'extérieur du Québec. Mais lorsque le reste du Canada voit des manifestations comme celle qui a eu lieu à Québec, il existe une dangereuse possibilité que ces mêmes personnes reprennent volontiers leur attitude antérieure, plus du tout sympathique.

Un contre-coup de cette nature serait une grave menace à la Confédération, mais ces gens comprennent difficilement l'opposition intransigente manifestée par certains

Québécois vis-à-vis de ce bill

Ce bill corrigerait l'injustice faite aux parents qui pourraient désirer que leurs enfants soient instruits en anglais ou dans des écoles bilingues. Plusieurs jugeront l'opposition à ce bill comme un refus des mêmes droits, à l'intérieur de la province de Québec, que les francophones réclament et, jusqu'à un certain point, obtiennent, à l'extérieur du Québec. — Le 10 décembre.

M. Robarts n'a pas raison...

Le Star, Toronto

La largeur d'esprit, digne d'un chef d'Etat, manifestée habituellement par M. Robarts, semble être en train de s'effriter sous le poids des difficultés financières auxquelles doit faire face le gouvernement de l'Ontario.

Il s'oppose, d'un ton méprisant, à la proposition faite par M. Trudeau de discuter du bill des Droits de l'Homme lors de la deuxième conférence constitutionnelle aura lieu, au début de la nouvelle année.

Il déclare, plutôt, — et cela concorde avec le besoin de revenus additionnels que ressent l'Ontario — que le gouvernement devrait discuter de la division des pouvoirs de taxation entre Ottawa et les provinces.

L'esprit d'à-propos de M. Robarts est compréhensible,

étant donné que son gouvernement devra augmenter fortement les taxes à moins qu'il n'obtienne d'Ottawa plus d'argent ou plus de pouvoir de taxation. Mais rien ne serait plus susceptible de faire dégénérer la conférence en querelle stérile que d'exiger qu'Ottawa fasse une redistribution des sources de taxation en faveur des provinces.

Le gouvernement fédéral lui-même lutte actuellement pour arriver à un équilibre suffisant entre les revenus et les dépenses pour restreindre l'inflation et maintenir la confiance internationale dans le dollar canadien.

Bien que sa situation puisse s'améliorer d'ici un an ou deux, il n'est pas en mesure de se montrer généreux avec les provinces, maintenant. Le ministre des Finances, M. Edgar Benson, a dit à plusieurs reprises et avec insistance que

leurs demandes seront renvoyées. Et M. Robarts n'a pas raison, non plus de repousser une discussion sur un bill constitutionnel des Droits de l'Homme, sous prétexte que c'est une abstraction philosophique, très éloignée des préoccupations vécues du peuple.

La liberté de parole et d'assemblée, l'abolition de la discrimination basée sur la race ou le sexe, l'égalité devant la loi et l'égalité de protection assurée par la loi — toutes ces choses ne sont pas des abstractions, mais les bases mêmes d'une société juste.

Elles ne sont pas pleinement assurées à tous les Canadiens, actuellement, et la meilleure façon pour qu'elles le soient c'est l'insertion d'un bill des Droits de l'Homme dans la constitution. — Le 12 décembre.

L'extension du français dans l'enseignement

Le Chronicle-Herald, Halifax

Le dernier rapport publié par la commission royale sur le bilinguisme et la biculturalisme va obliger les premiers ministres des provinces à réviser les expressions d'assentiment qu'ils ont jusqu'à maintenant prodiguées concernant l'extension du français dans l'enseignement.

Deux des principales recommandations de la commission sont l'établissement par les provinces, dans les districts soi-disant bilingues, d'écoles dans lesquelles la langue de l'enseignement sera celle de la minorité, et l'extension et l'amélioration considérables des cours donnés dans la langue de la minorité, dans les systèmes scolaires provin-

ciaux. La commission propose des subventions fédérales pour réaliser la première qui, comme l'a fait remarquer le premier ministre Smith, est une entreprise de première importance. Les provinces, semblait-il, devraient supporter presque tous les frais de la deuxième recommandation.

C'est cette perspective financière, exacerbée par la rareté — et conséquemment le coût relativement élevé — des professeurs bilingues, qui fera hésiter certaines des provinces, particulièrement celles de la région Atlantique, où le problème de la disparité économique est prédominant.

Dans les provinces de l'Atlantique, les gouvernements doivent continuer à insister sur

la nécessité d'un apport plus grand du gouvernement fédéral dans les domaines de l'habitation, de l'embauche, de la santé, et sur l'intérêt apporté par le gouvernement fédéral dans un programme de participation qui donnera aux administrations provinciales une plus grande possibilité de créer un meilleur climat économique pour leurs citoyens.

Les premiers ministres de l'Atlantique reconnaissent l'importance du bilinguisme. Dans les circonstances, cependant, ils doivent être assurés par le gouvernement fédéral que sa mise en application n'affectera pas les dépenses publiques, à tous les niveaux, par rapport aux objectifs économiques. — Le 11 décembre.

Attitude négative genre "chien de jardinier"

Le Western Star, Corner Brook

Le président sortant de la Chambre de Commerce de Terre-Neuve, M. John L. Murphy, a été un porte-parole passablement articulé pour cette organisation et pour la communauté en général, et a fourni un effort très valable au cours de sa gestion. Il a exprimé un grand nombre de propositions et d'opinions franches, originales et provocantes. Mais celle qui nous intéresse particulièrement, pour le moment, c'est son opinion sur le sujet quelque peu controversé d'une route reliant le Labrador au Québec.

Quelle que l'idée que puisse être le plan d'une route directe reliant Terre-Neuve et le

Labrador, il est encore, comme le dit M. Murphy, loin de l'horizon.

M. Murphy fait remarquer que le gouvernement québécois est à construire une route de 75 milles allant de la Manicouagan à l'exploitation minière de U.S. Steel à Gagnon. Lorsque cette route sera terminée, et en tenant compte du réseau actuel de route au Labrador, un écart de moins de 20 milles restera entre les villes minières et Montréal, et le coeur du Canada, en général.

Une route pareille, croyons-nous, inciterait les Terrenouviens à "coloniser" le Labrador beaucoup plus rapidement que ne le ferait toute autre

façon d'agir. Il n'est pas difficile de comprendre que les insulaires, et même les gens nés au Labrador, puissent ressentir un genre particulier de claustrophobie, lorsqu'ils s'installent au coeur du Labrador, et sont coupés, sauf par la voie des airs, non seulement de leur pays d'origine mais encore des centres de puissance, de culture, et autres.

En fait, M. Murphy va encore plus loin que de proposer uniquement une route ayant accès au Labrador. Il suggère que cette province, Terre-Neuve et le Labrador, abandonne "ses liens inutiles avec les provinces de l'Atlantique", et établisse une "entente cordiale" avec le Québec.

LE NOUVELLISTE

Journal quotidien publié à Trois-Rivières par LE NOUVELLISTE (1967) Ltée

FONDÉ LE 30 OCTOBRE 1920 - TÉLÉPHONE: 376-2501

ABONNEMENT PAR LA POSTE: 1 an 6 mois 3 mois 1 mois

Au Coeur du Québec	12.00	7.00	4.00	1.50
OU IL N'Y A PAS livraison par camelot:				
Au Coeur du Québec	23.00	13.00	7.00	3.00
OU IL Y A livraison par camelot:				
Alliés au Canada et aux États-Unis:	25.00	14.00	8.00	3.50
Autres Pays:	30.00	18.00	9.00	4.50



AGENCES DE PRESSE: Presse Canadienne, Agence France-Press, Presse Associée, SERVICE DE PHOTO FAC SIMILE, Presse Canadienne, Presse Associée, Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéro et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Le Canadian Press est seule autorisée à faire emploi pour la publication de toutes dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Reuter, et de toutes informations qui originent de la salle de rédaction du Nouvelliste. Tous droits de reproduction des dépêches, y compris celles de notre salle de rédaction sont réservés.



LE RAVISSEUR MENOTTES AUX POIGNETS. Solidement paralysé par ses menottes, le présumé ravisseur Gary Steve Krist est conduit de l'hôpital général du comté Lee après y avoir été accusé de l'enlèvement de Barbary Jane Mackie à

un motel d'Atlanta, Georgie. Un agent de la FBI escorte Krist. Ce dernier a été hospitalisé après avoir été découvert souffrant du froid lorsqu'il fut fait prisonnier à l'île Island sur la côte ouest de la Floride.

Tenue d'un sommet entre les Etats-Unis et la Russie préconisée par Lester B. Pearson

LONDRES (PC) — M. Lester Pearson a préconisé dimanche la tenue d'un sommet entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, afin d'apaiser les tensions entre l'Est et l'Ouest.

Selon le prix Nobel de la Paix 1957, la tâche prioritaire de la nouvelle administration républicaine des Etats-Unis sera de prendre l'initiative du désarmement.

M. Pearson a exposé toute une gamme d'idées sur la paix mondiale, en concluant une série d'allocutions appelées conférences Reith et diffusées sur les ondes de la BBC. Le thème gé-

néral de ces conférences était "Paix dans la famille de l'homme".

En plus de la rencontre Washington-Moscou, l'ex - premier ministre canadien a suggéré:

1. Un plan en trois étapes pour neutraliser l'hostilité israélo-arabe;
2. L'abandon de toute politique d'ostracisme vis-à-vis de la Chine rouge;
3. Un retrait progressif mais complet des forces américaines au Vietnam, suivi par des garanties internationales de neutralité et de sécurité pour cette région du globe.

Il sera impossible d'atteindre un objectif de paix, a affirmé M. Pearson, en sautant d'une crise internationale à l'autre.

Effort de paix

"Malgré l'agression de l'été dernier contre la Tchécoslovaquie, il faut susciter un effort plus grand que jamais et surtout par l'intermédiaire des discussions Washington-Moscou pour apporter une détente entre l'Est et l'Ouest, et particulièrement entre les Etats-Unis et l'URSS.

"Un échec pourrait ramener

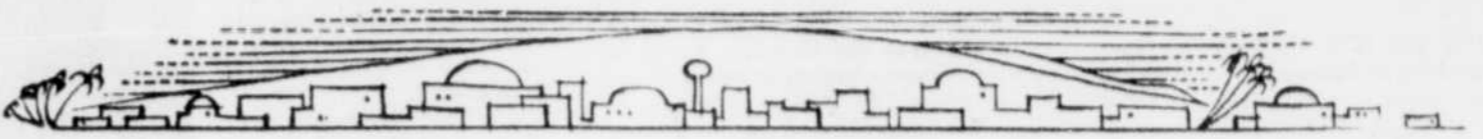
l'ère au stalinisme en Russie, et au McCarthyisme aux Etats-Unis et les pires épisodes de la guerre froide".

D'autre part, l'ancien chef d'Etat a déclaré que le traité de non - prolifération nucléaire ne remplirait sans doute pas ses objectifs. C'est peut-être tout ce que nous pouvons faire dans les circonstances, a-t-il ajouté.

"Nous perdons notre sens des priorités. Nous oublions que la détente et le désarmement sont prioritaires. Il faut donner un nouvel élan, une nouvelle urgence au désarmement".

Dans le domaine des relations israélo-arabes, M. Pearson a d'abord souligné le droit d'Israël d'être reconnu comme nation par ses voisins. Les Arabes doivent ensuite renoncer à la conviction qu'ils ont été victimes de l'agression israélienne. Les Etats - Unis doivent enfin cesser d'appuyer Israël et l'URSS doit renoncer à son aide aux Arabes.

Abordant le problème de la Chine communiste, M. Pearson a reconnu la difficulté de trouver la réaction juste à l'attitude belliqueuse de Pékin.



Nos meilleurs VOEUX

La direction et le personnel de la BANQUE CANADIENNE NATIONALE vous souhaitent un joyeux Noël et une Année nouvelle, heureuse et prospère.



Selon certains hommes politiques

L'existence politique du Canada serait menacée sur deux fronts

par Gérard ALARIE

OTTAWA (PC) — L'année 1968 s'achève et des hommes politiques viennent d'affirmer que l'existence politique du Canada est menacée sur deux fronts, celui du partage fiscal entre le gouvernement fédéral et les provinces, et celui de la capacité ou de l'incapacité des Canadiens francophones de maintenir par leur vie même leur culture et leur langue à l'extérieur du Québec.

M. Paul Dozois, ministre des Finances du Québec, a affirmé à l'occasion de la dernière conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances que le refus du gouvernement fédéral de consentir à un nouveau transfert fiscal net des provinces portait un coup dur à la fédération canadienne.

Au début de décembre, le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, a déclaré dans un discours à Saint-Boniface, à l'occasion d'un congrès des Canadiens francophones du Manitoba que ceux-ci, par leur volonté de vivre en français dans une province anglophone tendent à assurer "l'existence politique du Canada".

M. Pelletier présentait en termes nets le côté positif du problème des minorités francophones à l'extérieur du Québec. Ce sont elles en fin de compte et dans la réalité qui feront la preuve, disait-il, que la communauté francophone du Canada

n'est pas limitée dans son épanouissement à la province de Québec.

Politique fédérale

La politique de bilinguisme du gouvernement fédéral actuel reconnaît implicitement que si les Canadiens français sont, de fait, limités à vivre au Québec plutôt que dans l'ensemble du pays, il deviendra illusoire de penser qu'ils acceptent d'appartenir politiquement à un ensemble canadien qui les exclut.

Quand à devoir nécessairement choisir de vivre au Québec s'ils veulent maintenir leur langue et leur culture, déjà menacées au Québec, les Canadiens français en viendront à conclure que leur association politique à l'ensemble canadien ne présente que des obligations et des devoirs et peu d'avantages, bénéfices et chances d'épanouissement.

A Saint-Boniface, le juge Alfred Monning, de la Cour d'appel du Manitoba, a souscrit à ce point de vue, dans une interview donnée il y a deux semaines. Depuis quelques années, a-t-il ajouté, ces données politiques ont constitué la substance des communications qu'ont faites au gouvernement fédéral les organisations habilitées à parler au nom de la communauté francophone du Manitoba.

En réponse à ces représentations, le fédéral a accepté de subventionner directement la

vie française dans les provinces anglophones à titre de "subventions réparatrices" aux minorités francophones.

Survivance

En 1948 un reporter de Radio-Canada, M. René Lévesque, aujourd'hui chef du Parti québécois, affirmait que la minorité française au Manitoba était vouée à disparaître par l'assimilation à la majorité.

Disparue, cette communauté française? Son congrès au début de décembre en vue de former la nouvelle société franco-manitobaine a réuni pendant deux jours à Saint-Boniface 500 hommes et femmes venus de plusieurs milles à la ronde qui ont délibéré exclusivement en français et dans un français excellent.

Le partage fiscal, autre menace à l'existence politique du Canada, selon M. Dozois, met en cause surtout, comme l'a affirmé à maintes reprises le premier ministre canadien, M. Pierre Elliott Trudeau, des disputes entre gouvernements. Aux technocrates de chacun des deux ordres de gouvernement de les régler.

Devant lui-même augmenter les impôts pour équilibrer son budget de l'année prochaine, M. Dozois assume les meilleurs intérêts des citoyens en affirmant que le refus d'Ottawa porte un coup à l'unité canadienne.

Le Canada affirme le contraire

La Côte d'Ivoire prétend n'avoir pas demandé de blé

OTTAWA (PC) — Un deuxième envoi de blé canadien, destiné à être donné à la Côte d'Ivoire et au Niger, reste entreposé pendant que les diplomates du Canada et des pays intéressés tâchent de savoir que faire du premier envoi.

A la grande gêne du Canada, la Côte d'Ivoire a déclaré qu'elle n'avait jamais demandé de blé et qu'elle n'en accepterait pas de ce pays. Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a déclaré dimanche que le Niger avait demandé 20.000 tonnes de blé et la Côte d'Ivoire 15.000 tonnes.

M. Mitchell Sharp, ministre des Affaires extérieures, a promis aux Chambres de soumettre un rapport sur la question dès que les diplomates auraient terminé leurs entretiens.

La première expédition de blé à la Côte d'Ivoire, soit 19.000 tonnes, est arrivée à Aludjan pour distribution.

Il y a deux semaines, arrivait à Paris la nouvelle que la Côte d'Ivoire ne voulait pas de blé canadien. Le gouvernement d'Ottawa a été extrêmement surpris de cette déclaration.

Le ministère des Affaires ex-

érieures a expliqué qu'un représentant des deux pays africains avait présenté sa requête en octobre. Selon le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, Ottawa savait que ce dé-

légué représentait vraiment la Côte d'Ivoire et le Niger.

Quelques conservateurs ont suggéré au gouvernement d'envoyer le blé refusé au Biafra et au Nigeria.

A l'Île-du-Prince-Edouard

Le projet de chaussée rélégué aux oubliettes

OTTAWA (PC) — Selon un fonctionnaire fédéral, le projet de chaussée dans l'Île-du-Prince-Edouard aurait été rélégué aux oubliettes. Le gouvernement devrait faire un communiqué à ce sujet à la fin de janvier, tout en annonçant un programme de relèvement de l'économie de la province.

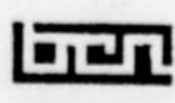
Il semble que le cabinet fédéral ait déjà approuvé le programme de développement socio-économique et que le Conseil du Trésor en ait délimité les fonds.

Il reste des modalités à discuter avec l'Île - du - Prince-

Edouard avant l'annonce de ce projet dont le coût s'éleverait à \$700.000.000, montant réparti sur 15 ans.

Jeudi, le premier ministre de la province, M. Alex Campbell, se rendait à Ottawa pour y discuter du programme de développement et du projet de chaussée. Depuis septembre, le cabinet fédéral étudiait le projet qui aurait relié l'Île au Nouveau-Brunswick.

La construction de la chaussée, entamée en 1966, a été interrompue quand l'escalade des coûts a obligé le fédéral à reconsidérer le projet.

 Banque Canadienne Nationale



LA REMISE DES POUVOIRS au nouveau président du club Richelieu de Nicolet, a été faite par le bon Père Noël, lors du dernier souper de l'année de l'organisme. C'est M. Bertrand Dubuc, nouveau président, qui a accepté le maillot symbolisant son autorité sur les membres du club pour la prochaine année. Ce souper avait un cachet particulier étant donné que les membres du club Richelieu de Nicolet étaient accompagnés de leurs enfants. C'est ce qui explique la présence du Père Noël. Ce sympathique bonhomme

(Photo LaRé, Nicolet) me a distribué des cadeaux à tous les enfants présents, jeunes et moins jeunes. Sur la photo, de gauche à droite, M. Pierre Wibaut, président sortant de charge; M. Bertrand Dubuc, le nouveau président du club Richelieu, de Nicolet; et le Père Noël. Il va sans dire que ce dernier a retenu l'attention des jeunes lors de ce dernier souper de l'année 1968. Au cours du souper, des membres du club ainsi que les enfants ont présenté des numéros de chant, qui n'ont pas manqué de plaire à tous.

A la suite des attaques de M. Jean-Noël Tremblay

Le député libéral de Mercier fustige le ministre des Affaires culturelles

SOREL (L.B.) — M. Robert Bourassa, député libéral de Mercier, a qualifié de déplacées et d'inconvenantes, les attaques formulées en Chambre par le ministre des Affaires municipales, l'hon. Jean-Noël Tremblay, à l'endroit de feu M. Edouard Simard, beau-père de M. Bourassa. L'incident est survenu la semaine dernière au cours de l'étude des crédits du budget supplémentaire, présenté par le gouvernement.

M. Bourassa avait posé des questions à M. Tremblay sur la nécessité de poser des actes concrets pour accroître l'utilisation du français dans les grandes entreprises. Le ministre a alors attaqué le député de Mercier en lui lançant: "Vous devriez commencer par les industries provinciales". "C'est bien beau de faire de grands discours, a dit M. Bourassa, et de multiplier les déclarations fracassantes, mais ce qui compte, c'est de poser des gestes précis, faire en sorte que le français soit plus utilisé pour permettre à des milliers et des milliers de jeunes qui vont accéder au marché du travail". Ces jeunes qui ont été éduqués en français, on doit leur permettre de pouvoir travailler dans leur langue.

Le député de Mercier souligne que le ministre Tremblay n'a pas attaché au début le sérieux

qu'il avait dû prendre durant les années de guerre pour essayer d'implanter plus de français dans ses usines." Ce n'était pas une tâche facile, car nous sommes en Amérique du Nord, les termes techniques sont anglais et même les Canadiens français ont de la difficulté à comprendre les termes techniques français.



M. Jean-Noël Tremblay



M. Robert Bourassa

M. François Gélinas est nommé shérif

SOREL (L.B.) — M. François Gélinas a été nommé par le ministre provincial de la Justice, shérif intérimaire pour le district judiciaire de Richelieu. Il remplace à ce poste M. Adé- lard Goulet, qui a pris sa retraite après avoir occupé cette fonction pendant six ans.

M. François Gélinas est protonotaire de la Cour Supérieure et greffier de la Cour provinciale au Palais de Justice de Sorel. Il a deux adjoints qui le secondent dans cette fonction, soit M. Albert Joyal, protonotaire adjoint à la Cour supérieure et greffier adjoint à la Cour provinciale et M. Gilles Goulet, également protonotaire adjoint et greffier adjoint, de même que greffier de la Cour du Bien-Être Social.

Le nouveau shérif serait nommé d'ici quelques mois par le ministre provincial de la Justice.

que ce débat comportait, car il est responsable de la politique linguistique du gouvernement, comme ministre des Affaires culturelles.

Au cours de ce débat, le ministre Tremblay a badiné, il a répondu toutes sortes de sottises, et a attaqué mon beau-père comme il l'a fait à d'autres reprises. "C'est sa façon de ré-

pondre quand il est embêté", a dit M. Bourassa. "Je pense que M. Tremblay révèle ainsi la petitesse de son esprit, son irresponsabilité, et son manque total de compétence pour faire face aux problèmes les plus urgents du Québec".

Ils s'occuperont en plus de l'inspection des viandes

Vaste programme d'amélioration de la qualité du lait confié aux vétérinaires

NICOLET (R.L.) Dans un communiqué remis aux journaux, le ministère de l'Agriculture et de la Colonisation, dont M. Clément Vincent est le ministre, annonce que le service de la salubrité vient de terminer la mise en place, dans les différentes régions agricoles du Québec, dont celle de Nicolet, des médecins vétérinaires chargés de l'inspection des viandes et l'application du programme d'amélioration de la qualité du lait.

Ces nouvelles affectations font suite à la politique de décentralisation mise de l'avant par les autorités du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. On sait que, selon cette politique, les médecins vétérinaires devaient être libérés de certaines tâches pour se consacrer uniquement et exclusivement aux

deux programmes prioritaires mentionnés. Cette étape maintenant franchie, il devient possible d'assurer une action vétérinaire beaucoup plus efficace dans l'exécution des fonctions conérées.

Durant plus d'un mois, le Dr Camille Julien, directeur général adjoint de la production et de l'aménagement, et le Dr Albert Lavallée, directeur du service de la salubrité des aliments et de l'inspection des produits agricoles, ont tenu successivement, dans chacune des douze régions agricoles de la province de Québec, des rencontres avec le coordonnateur régional, le médecin vétérinaire responsable au niveau de la région et les médecins vétérinaires chargés de l'exécution des différents travaux dans chaque région.

Au cours de ces rencontres, on a procédé à un inventaire des tâches à accomplir tout en définissant exactement les responsabilités qu'elles impliquent puis, on a nommé les responsables. Tous ces nouveaux titulaires sont maintenant en fonction.

Par le conseil de ville

Les 26 décembre et 2 janvier proclamés fêtes civiques

SOREL (L.B.) — Le conseil municipal de Sorel a proclamé fêtes civiques les jeudis 26 décembre, soit le lendemain de Noël, et 2 janvier, soit le lendemain du Jour de l'An.

La proclamation qui est signée par le maire, monsieur Léopold Beaudry, mentionne qu'un grand nombre d'employés et d'employeurs ont manifesté leur intention de chômer ces

jours-là, et que pour obtenir sur ce point, l'uniformité ils ont demandé à cet effet une proclamation.

"Pour ces raisons jugées équitables, je proclame fêtes civiques les 26 décembre et 2 janvier, et j'ai lieu de croire que tous les négociants et industriels se feront un devoir de respecter cette directive inspirée par le bien commun en fermant ces jours-là leurs établissements".

A la régionale Provencher

La Commission scolaire dit avoir acquitté ses dettes

NICOLET (R.L.) — Les dirigeants de la Commission scolaire de St-François-du-Lac désirent aviser leurs contribuables qu'ils se sont acquittés de toutes

leurs dettes envers la Régionale. Provencher, contrairement à une nouvelle parue dans ce journal, dernièrement.

On soulignait, dans un texte,

que la régionale nicolétaine était à cours d'argent et que trois commissions scolaires n'avaient encore fait aucune remise depuis le début de la présente année scolaire.

Au lieu de St-François, il aurait fallu dire Ste-Françoise-Romaine, et non St-François qui laissait supposer la commission scolaire locale de St-François-du-Lac.

En plus de la commission scolaire Ste-Françoise-Romaine, les locales de Manseau et Ste-Monique n'ont pas encore fait parvenir d'argent à la Régionale Provencher.

Joyeux Noël Bonne Année



et le paradis à la fin de vos jours! Formules des millions de fois, ces souhaits ont toujours une grande valeur. Nous vous les transmettons avec sincérité.

MARCHÉ NORMANDIE

BÉCANCOUR 294-2592
VILLE DE BÉCANCOUR



M. FLORIAN CÔTÉ

FLORIAN CÔTÉ

Député de Richelieu à la Chambre des Communes secrétaire parlementaire du Ministère de l'Agriculture

EN CE NOËL... ACCEPTEZ CES VŒUX

de joie, santé et prospérité, chers amis du comté de Richelieu

Election de deux nouveaux marguilliers

SOREL (L.B.) — Deux nouveaux marguilliers ont été élus dans la paroisse Notre-Dame de Sorel. Il s'agit de messieurs Pierre Bélsis et Lucien Desrosiers, qui remplacent messieurs Bertrand Cournoyer et Joffre



NUIT de PAIX!

En présence de cette paix mémorable de la nuit de Noël, nous désirons offrir aux gens de chez-nous, l'assurance de nos meilleurs souhaits pour une année d'amitié, de concorde et de bonheur.

GENTILLY AUTO

Concessionnaire "Meteor" - "Cougar" - "Mercury" GENTILLY



Joyeuses Fêtes

Que l'aube de l'an nouveau soit le présage de 365 jours de bonheur pour tous nos concitoyens.

HOTEL THIBODEAU Inc. Salon-bar, salle à manger, cuisine canadienne Édouard Thibodeau, prop. Gentilly Tél.: 298-2010

Heureuses Fêtes

Que l'An Nouveau, soit éclairé de Paix, de Bonheur et de Santé.



Jean Caron

Entrepreneur-Électricien

116, rue BALL NICOLET 293-5523

Heureuses Fêtes

Notre reconnaissance à la nombreuse clientèle! Nos Vœux Sincères de paix, de fraternité et de bonheur.



Garage André Bouvette

Service Texaco Réparations générales

Gentilly Tél.: 298-2922



En cette Nuit

que l'Étoile de Noël guide vos pas pour vous diriger vers la Joie et le Bonheur.

MICHEL SIMARD

Notaire

ST-WENCESLAS TÉL: 31



AGRÉEZ LES SOUHAITS

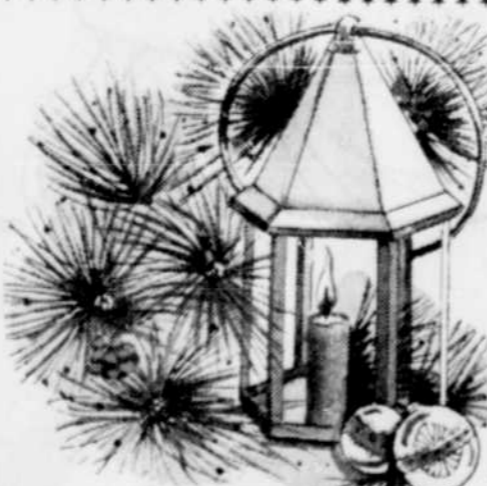
D'un Noël merveilleux et d'une Heureuse Année en partageant en fraternelle compagnie: le bon gîte, les bons plaisirs et les bons repas.

RESTAURANT COQ D'OR BAR-B-Q.

Yvon Guimont, Prop. La cuisine canadienne à son meilleur. Réceptions de tous genres.

Gentilly, Ville de Bécancour Tél.: 298-2888

L'Héritage des Noëls d'autrefois est riche de bons sentiments bien tournés... ils expriment toujours la joie, la santé, le bonheur. C'est ce que nous vous souhaitons avec sincérité.



VILLENEUVE & VILLENEUVE

Chs-Ed. Villeneuve, B.A., L.L.L. Notaire André Villeneuve, B.A., L.L.L. Notaire Jean Villeneuve, B.A., L.L.L. Notaire

GENTILLY VILLE DE BÉCANCOUR



NOS MEILLEURS VŒUX

à l'occasion de la Noël et du Jour de l'An.

GUSTAVE BEAUDOIN

Meubles neufs et usagés.

Dépositaire "Thor" et "Léonard"

GENTILLY 298-2942 VILLE DE BÉCANCOUR

Noël est une affaire de famille chez Pollack!

Pollack

OUVERT
CE SOIR
JUSQU'A
9h.30
DEMAIN,
24 DÉCEMBRE,
JUSQU'A
5h.30



Profitez
de ces rabais
sensationnels

a) Charmante robe d'hôtesse; crêpe à imprimé floral, encolure drapée et boutonage au dos. Couleurs: rose/orange, bleu/vert. P.M.G. Rég.: \$20. **12.99**

b et c) Jupons en tricot de nylon garnis de dentelle ou broderie. Longueur mini, tailles P.M.G. Couleurs: bleu, noir, blanc, jaune, beige.

b) Rég.: 3.98 **2.98**
c) Rég.: 2.98 **1.99**

LINGERIE POUR DAMES
(Rayon 3180)
Deuxième étage



Bas-culotte à prix d'aubaine

Bas-culotte de marque reconnue; 400 aiguilles, 20 deniers, talon illusion, bout du pied renforcé. Ils sont de première qualité et d'ajustement parfait. Couleurs: cuivre, Petit, moyen, grand.

2 paires pour 2.77

BAS POUR DAMES (Rayon 3370) - Rez-de-chaussée

A la mode et joliment douillets

Ils ont l'apparence du cuir ou du suède; mais ils sont en vinyle très doux et chaudement doublés. 4 styles nouveaux, les couleurs: noir, brun, cognac, tan. Pointures: P.M.G.

2.99

GANTS POUR DAMES (Rayon 3350) - Rez-de-chaussée



Aubaine!
Chemises
habillées

3.33

Tissus 65% Polyester et 35% coton que vous ne repassez pas. Modèle à col mou et poignets doubles. Tailles: 14 à 17; manches 32 à 35. Choix de blanc ou bleu.



Offrez-lui un pull
toujours apprécié

Pull d'excellente qualité en tricot de coton. Col roulé et poignets en Lycra pour un meilleur ajustement. Bleu, blanc, or, vert, brun. P.M.G.T.G.

5.00

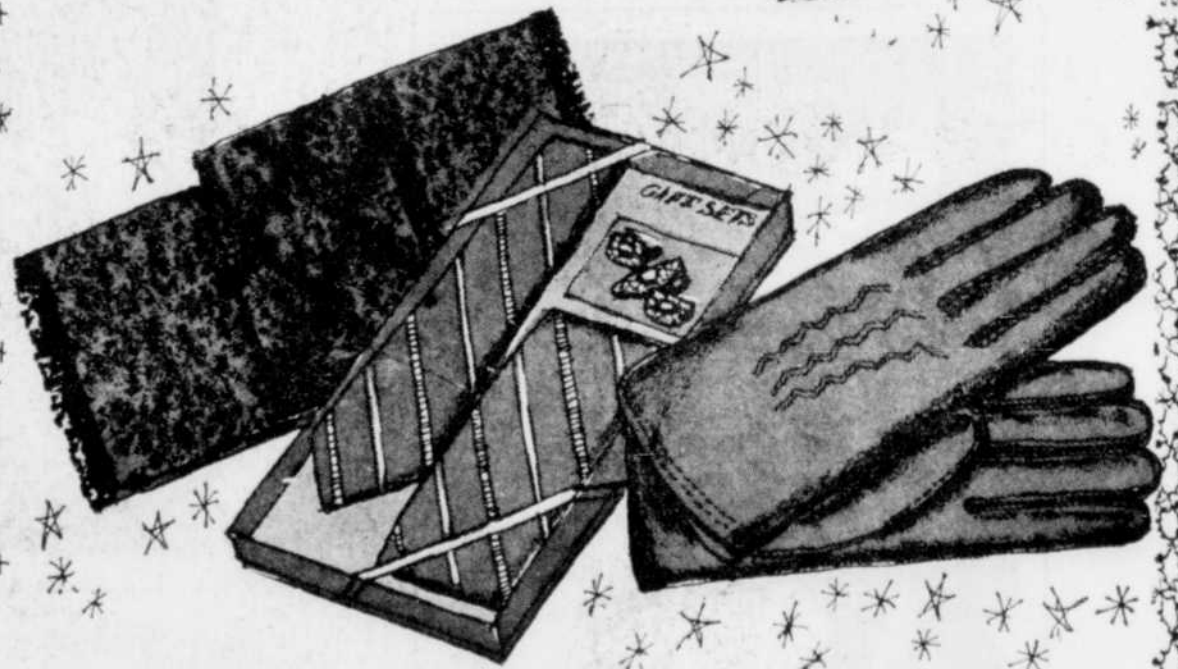
PENMANS



Bel assortiment de
pulls en acrylique

Pulls à manches longues en acrylique facile d'entretien. Choix de col roulé, encolure en V ou col à pointes fermant par une patte boutonnée. Rouille, bleu, or, vert. P.M.G.

5.98



Accessoires-cadeaux à prix d'économie

FOULARDS

100% acétate ou acétate et laine. Vaste choix de motifs et de couleurs: gris, bleu, vert, brun, rouge, etc. Belle valeur à ce prix!

2.99

ENSEMBLES PRATIQUES:

Cravate et pochette, choix d'imprimés ou couleurs unies. Cravate et chaussettes, couleurs variées. Cravate, chaussettes et pochette, unies ou imprimées. Cravate, pochette et boutons de manchettes, élégants modèles variés.

1.99

1.99

3.49

3.49

GANTS DOUBLÉS

Gants confortables en cuir chaudement doublés. a) Noir ou brun, pointures: 9-9 1/2-10 b) Brun ou noir, pointures: P.M.G.T.G.

a) **3.98**

b) **4.98**

MERCERIE POUR MESSIEURS (Rayon 3620) - Rez-de-chaussée

STATIONNEMENT:

2 heures de stationnement intérieur "gratuit" avec tout achat de \$2.00 et plus.

Dans le conflit qui les oppose aux enseignants

Les commissaires de la régionale des Vieilles Forges réitèrent leur confiance aux négociateurs provinciaux

TROIS-RIVIÈRES (J.E.) — La commission scolaire régionale des Vieilles Forges a maintenu sa confiance aux négociateurs provinciaux et a refusé la demande d'arbitrage faite par la Corporation des Enseignants du Québec. C'est ce qui ressort de la dernière assemblée des commissaires.

te réunion et elles concernent les négociations et leurs conséquences. Un porte-parole de la commission scolaire régionale a dit que cet organisme est toujours solidaire de la table de négociations.

Dans la première résolution, on mentionne "qu'il n'est pas dans l'intérêt de la commission scolaire régionale, ni de celui de sa clientèle de suspendre les né-

gociations entre la C.E.Q. les commissions scolaires et le gouvernement de la province, que la commission scolaire régionale des Vieilles Forges croit qu'il est possible d'en arriver à une entente par voie de négociations".

Au considérant suivant, on ajoute "qu'il est du privilège de la Commission scolaire régionale de refuser une telle demande

aux enseignants et ce, en conformité avec le Code du Travail".

On peut lire dans la résolution "que la commission scolaire régionale des Vieilles Forges maintient sa confiance totale envers ses négociateurs à la table des négociations provinciales."

Quant à la proposition, elle dit "que la demande d'arbitrage faite par le C.E.Q. soit et est, par la présente, refusée; que la manifestation de ce refus soit faite à la Fédération des commissions scolaires, organisme auquel la commission scolaire régionale des Vieilles Forges a délégué ses pleins pouvoirs; que copie de cette résolution soit envoyée à tous les membres de l'Assemblée législative dont les comités sont situés, en tout ou en partie, dans le territoire de la régionale des Vieilles Forges".



M. Frédéric Poliquin, premier président régional de l'ICPC

TROIS-RIVIÈRES — Un tréfluvien, M. Frédéric Poliquin, a été nommé premier président de la nouvelle Région du Québec de l'Institut Canadien de Plomberie et Chauffage. L'Institut est une association à caractère national qui groupe les principaux manufacturiers et grossistes de cette industrie.

la Croix Rouge et aux Scouts. M. Roger De Serres, ex-président de l'Institut et de la Chambre de Commerce du Canada, présidait l'assemblée où s'est pris la décision de former la nouvelle région. Plus de cinquante, parmi les plus importantes compagnies de cette industrie, s'étaient réunis à Montréal et M. Poliquin a été élu à l'unanimité le premier président de la Région du Québec.

QUATRE PRÉSIDENTS — M. Frédéric Poliquin (le deuxième à partir de la droite) paraît en compagnie de (de gauche à droite) M. W. Spence, président de la Région de l'Ontario de l'Institut Canadien de Plomberie et Chauffage; M. Roger De Serres, président de l'assemblée; et M. D.F. Cornish, président de l'Institut. M. Poliquin fut élu président de la nouvelle Région de Québec de l'I.C.P.C.

A Mont-Carmel

Les Kiwaniens subventionnent de nouveau l'école de ski

CAP DE LA MADELEINE (R.N.) — Le Club Kiwanis du Cap-de-la-Madeleine subventionnera encore cette année, son école de ski pour les jeunes à Mont-Carmel.

Les cours commenceront le 4 janvier et se donneront de 10 h à 12 h a.m., soit une heure de cours par groupe de 250 élèves.



C'est le temps, une fois de plus, d'accueillir les amis pour les remercier de nous avoir donné le plaisir de les servir.

TROIS-RIVIÈRES READY-MIX

Gaston Bourassa Ltée

Béton de ciment "Ready-Mix" et excavation

ESTIMÉ GRATUIT

Plan et Bureau: 1250, Pêre Marquette

Trois-Rivières 375-4951

Plan No 1: Trois-Rivières

Plan No 2: Trois-Rivières

Plan No 3: St-Tite

DERNIERS JOURS

de notre

Vente avant Noël

LUNDI le 23 décembre

TIRAGE DE 5 BILLETS de \$100



J.M. Beaudoin & CIE LTÉE

676, CHAMPFLOUR

TÉL.: 378-5471

TROIS-RIVIÈRES

FERMÉ le 26 décembre

Les professeurs

Une autre résolution a été adoptée concernant l'attitude des professeurs. Trois "considérants" précèdent la résolution: "Considérant la position prise



Jean C. Trudel

Bonne et Heureuse Année

à toute notre distinguée clientèle. J'espère que 1969 saura vous combler de tous les bienfaits qui font l'objet de vos desirs les plus chers.

JEAN-C. TRUDEL

Acousticien diplômé.

Agent

157, rue Bonaventure Trois-Rivières.

Beltone

Voeux SINCÈRES à l'occasion de Noël et du Nouvel An.

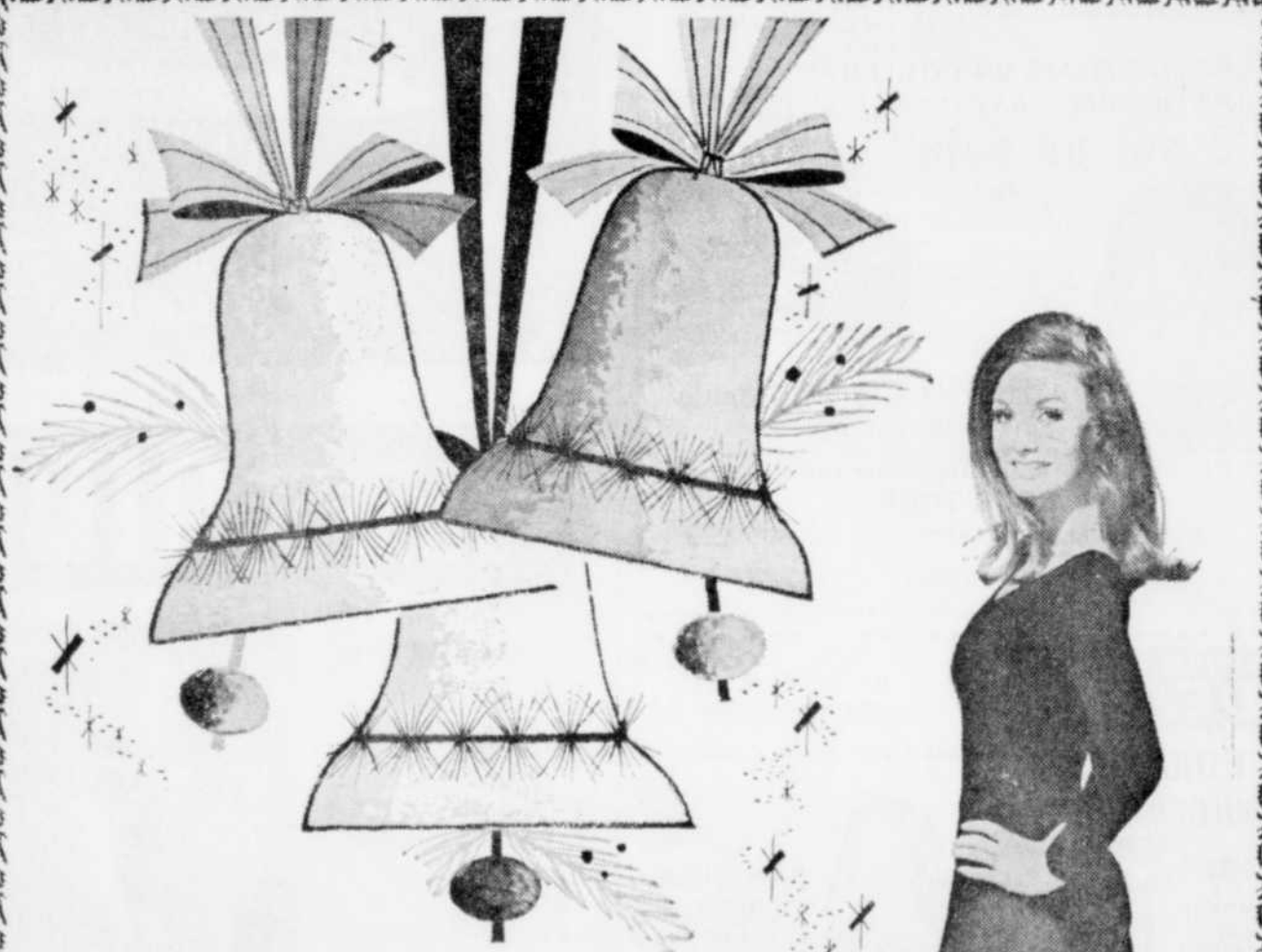


ARMOIRES LA MARQUISE ENR. MEUBLES, ARMOIRES ET VANITÉS SUR COMMANDE ESTIMATION GRATUITE

5370, BOUL. JEAN XXIII TROIS-RIVIÈRES-OUEST

TÉL.:

374-7736 374-4330



Meilleurs Voeux

à tous nos clients et amis.

Joie, Santé, Bonheur, tout au long de l'année qui vient. Débutez la nouvelle année sur un bon pied! Prenez la résolution d'améliorer ou de maintenir votre forme présente. Consultez le plus grand et le mieux équipé des studios de Santé et Culture Physique de la région.

PHYSIC-O ENR.

1625, ROYALE

TÉL.: 375-0661

TROIS-RIVIÈRES